

# ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / FÉVRIER 2017 / N°456

**Dossier**  
**Libertés de conscience**  
**et d'expression,**  
**même combat !**

**Vandana Shiva**  
pour la sauvegarde du vivant

**Rencontre avec**  
**Caroline Fourest**



**3 Éditorial**

« Que Dieu me vienne en aide »  
Par **Jean-Pol Hecq**.

**4 Espace de brièvetés****6 Grand entretien**

Dans son dernier livre en date, **Caroline Fourest** propose une définition de la laïcité. On est loin ici des concepts tortueux de laïcité inclusive ou exclusive mais bien d'une vision ferme et combative mais équilibrée. Propos recueillis par **Vinciane Colson**.

**10 Libres ensemble**

**10** La « Nouvelle école secondaire à pédagogie active » verra-t-elle le jour à Genappe ? Rien n'est moins sûr. Le point sur ce nouvel épisode de la guerre scolaire. Par **Johanna de Villers**.

**13** Prix international Henri Lafontaine 2016 : la Maison de la Laïcité de Kinshasa à l'honneur. Par **Fredy Jacquet**.

**17** Prix international Henri Lafontaine 2016 : l'accès à la justice, ce droit fondamental bafoué et méconnu. Par **Gilles Van Moortel** d'Avocats sans frontières.

**20 International**

**22** La militante écologiste indienne Vandana Shiva était l'invitée du Festival des Libertés. Portrait par **Sabine Schrader**.

**26** France : les cathos de gauche ne savent plus à quel saint se vouer. Par **Achile Verne**.

**29** Algérie : une presse sous pression. Par **Alice Hermine**.

**32 Dossier**  
**Libertés de conscience et d'expression, même combat !**

Pensée, (non-)croyance, expression... autant de libertés conjointes et corolaires intimement liées. L'International Humanist and Ethical Union sort son rapport annuel sur la liberté de conscience. L'occasion de rappeler qu'il ne fait pas bon vivre partout dans le monde lorsque religions et pouvoir se mêlent et s'imposent.

**68 École**

Mille ans de Lumières ? Par **Roland de Bodt**.

**70 Droit de suite**

« Spinoza au ras de nos pâquerettes » de Pierre Ansay.

« Pour une éducation à l'égalité des genres. Guide de survie en milieu sexiste » de l'ASBL CEMEA.

« Le Vert Missel. Le pastafarisme dévoilé » de Michel Noirret et Wichel.

**72 Arts**

**74 Spectacle/livre/balade/expo :**  
LGBTQI etc. c'est tout naturel ! Par **Amélie Dogot**.

**76 Théâtre :** « King Kong Théorie », une adaptation du texte de Virginie Despentes actuellement à l'affiche. Par **Julie Luong**.

**78 Cinéma :** Opération « Cinéastes en classe » : ça tourne grave ! Par **Frédéric Vandecasserie**.

**80 Coup de pholie**

« Coût philosophique de la pholie » Par **Baptiste Coppens**.

**Édito** / Par Jean-Pol Hecq, rédacteur en chef

**« Que Dieu me vienne en aide »**

C'est par ces mots que Donald Trump a donc clôturé son serment constitutionnel de président des États-Unis d'Amérique prêté sur deux bibles, la sienne propre et celle d'Abraham Lincoln.

Certains mauvais esprits se sont demandés s'il arrivait vraiment au nouveau président de lire la Bible... Ce qui est sûr, c'est qu'il a été longtemps fidèle d'une église protestante installée sur la très chic 5<sup>e</sup> Avenue à New York et qu'il a été profondément imprégné par la pensée du pasteur presbytérien Norman Vincent Peale, auteur du best-seller *The Power of Positive Thinking*, publié en 1952 et vendu à des millions d'exemplaires. Dans ce livre, qui est un curieux mélange de théologie à la petite semaine et de recettes de développement personnel, le pasteur Peale édicte ses propres commandements dont le premier est « *Croyez-en vous-même !* ». Un adage appliqué à la lettre par le nouvel occupant de la Maison-Blanche.

Le jour de son « inauguration », Donald Trump était flanqué du cardinal-archevêque catholique de New York, de plusieurs pasteurs protestants et d'un rabbin. Par contre, pas d'imam, ni de représentant athée, agnostique, bouddhiste, hindou, sikh ou d'autres dénominations exotiques... Le ton est-il donné ? Le surlendemain, il signait un décret interdisant le financement public d'ONG internationales qui soutiennent l'avortement. Les associations « Pro Life » l'en ont immédiatement félicité. « *Il s'agit d'une étape cruciale sur la voie pour rendre sa grandeur à l'Amérique* », a jugé le président de l'organisation conservatrice Family Research Council... Le ton est donné !

Cependant, de nombreux religieux de tous bords n'ont pas été avares de critiques quant au soutien de leur Église à Donald Trump et, par exemple, on a vu de très nombreux chrétiens de gauche participer activement aux manifestations gigantesques qui ont eu lieu le lendemain de l'investiture. Quant aux responsables de la cathédrale nationale, ils ont prudemment choisi de cultiver l'ambiguïté en expliquant que « *la cérémonie religieuse [du samedi 21 janvier] permettra à notre président de [...] méditer sur l'incroyable responsabilité qui lui est confiée [...]* ».

On n'aurait pas pu mieux dire. 

## Les athées désormais protégés aux États-Unis ?

L'un des derniers actes officiels du désormais Past President Barack Obama a été d'enterrer une modification de loi concernant la protection des croyants dans le monde. Désigné sous le nom de Frank R. Wolf International Religious Freedom Act (IRFA), cet amendement à la loi de 1998 a été adopté sans opposition le 13 décembre dernier et prévoit la reconnaissance et la protection des athées. Lui-même croyant, Barack Obama n'a cependant jamais été indifférent à la question de l'athéisme. Il est vrai que c'est parmi cette minorité qu'il avait recueilli le plus de suffrages lors des deux élections qu'il a remportées et il s'est toujours efforcé de les inclure au même titre que les croyants dans ses prises de parole publiques. Lors de son discours d'investiture en 2009, il avait en effet marqué les esprits en devenant le premier président à évoquer les athées et agnostiques américains en déclarant : «*Nous sommes une nation de chrétiens, de musulmans, de juifs, d'hindous et de non-croyants.*» Il est vrai également qu'aux États-Unis, le nombre des personnes se déclarant ouvertement athées a plus que doublé ces dix dernières années. Ils sont surreprésentés chez les jeunes, notamment les moins de 30 ans, et l'on peut donc s'attendre à ce que leur nombre continue de croître. Néanmoins, ce qui est le plus remarquable, c'est que l'amendement voté le 13 décembre l'a été en dehors des clivages habituels entre républicains et démocrates. Ceci montre que, plus que jamais, les élus américains sont déterminés à faire triompher la liberté de conscience, y compris – et c'est nouveau – celle des athées et des agnostiques.

## L'Inde, un État laïque ?

Eh bien oui, sans aucun doute. Dès sa création en 1947, l'Inde a en effet choisi délibérément le modèle de la laïcité, au contraire de son frère jumeau et ennemi, le Pakistan. Mais, comme on le sait, l'Inde est aussi le pays des religions et des spiritualités. Comment comprendre ce paradoxe apparent ? Tout simple-

ment parce que, pour les pères fondateurs de l'État indien, spiritualité et religion sont des choses différentes et que dans cet immense pays-continent qui compte, dit-on, 33 millions de dieux et de déesses, c'est bien évidemment le modèle laïque qui devait prévaloir sous peine de conduire très vite à l'éclatement et, sans doute, à la guerre de tous contre tous. Ce n'est ni du folklore, ni une simple pétition de principe. En témoigne le fait que ce caractère laïque a été une fois de plus réaffirmé par la Cour suprême le 2 janvier dernier lorsque cette instance juridique ultime a statué sur le fait que l'élection constitue bien un «exercice laïque». Les juges ont justifié leur décision par ces termes : «*L'État étant de nature laïque, il ne peut être identifié avec aucune religion ou dénomination religieuse. L'élection constitue un exercice laïque, tandis que le rapport entre l'homme et Dieu est un choix individuel.*» On ne saurait être plus clair. Cette décision vient clôturer (?) des années de procédures provoquées par la montée en puissance de formations politiques qui instrumentalisent les identités religieuses. La première visée est le BJP, le grand parti nationaliste hindou qui est régulièrement accusé d'attiser la haine religieuse dans le cadre de ses campagnes électorales. Mais il n'est pas le seul. Le BJP a fait de «l'hindouïté» son cheval de bataille et est actuellement au pouvoir à New Delhi. Le fait que la Cour suprême ait pu prendre une décision qui l'impacte frontalement est plutôt une bonne nouvelle quant à la vigueur du plus imposant des régimes démocratiques de la planète.

## Pure Malte

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, le «micro-État» de Malte assure la présidence tournante de l'Union européenne. C'est la première fois que ce pays de 450 000 habitants est aux commandes. Un honneur, sans doute, mais également l'occasion inespérée de faire avancer les dossiers qui lui tiennent particulièrement à cœur. Pour Malte, ce sera la gestion de la crise migratoire. Sous la présidence slovaque qui s'est donc achevée le 31 décembre 2016, ce sujet a été mis au frigo. Les Maltais, eux, ont la ferme intention de le remettre à l'ordre du jour comme l'annonce d'ailleurs leur programme de présidence. C'est assez logique puisque Malte n'est qu'à 300 kilomètres des côtes tunisiennes et qu'il a été en première ligne lors des premiers afflux de migrants à travers la Méditerranée centrale. Malte est d'ailleurs l'un des meilleurs élèves de la classe européenne dans l'accueil des réfugiés. Alors, avancées en vue sur le dossier migration ? Suite au prochain numéro !

## La formation des policiers à l'islam à Bruxelles...

... a débuté en ce mois de février. Mais elle fait grincer des dents chez pas mal de monde, à commencer par Hamid Bénichou, policier dans la zone Schaerbeek-Saint-Josse-Evere, et l'un des premiers agents de quartier du pays. Pour ce Belge d'origine algérienne qui se définit

lui-même comme musulman laïque, ce n'est pas un cours sur le Coran qui va aider les policiers à maîtriser un délinquant furieux ou un terroriste sur le point de commettre un attentat. Mais ce qui chiffonne le plus Hamid Bénichou c'est qu'en se focalisant sur les musulmans, ce cours participerait au contraire à leur stigmatisation et alimenterait en fait le communautarisme. Quand il est entré dans la police en 1991, Hamid Bénichou remarque qu'on n'a pas jugé nécessaire de le former au judaïsme ni au christianisme pour intervenir auprès de juifs ou de chrétiens. Pour lui, tous les citoyens sont égaux devant la loi et lorsque la police interpellé quelqu'un, ce n'est généralement pas dans le but de discuter de questions religieuses... Mais pour Rudi Vervoort, justement, cette formation devrait permettre aux policiers de mieux connaître la culture et la religion musulmanes et donc de faire la part des choses entre l'islam et l'islamisme radical. Pour le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale, une des fonctions de la police est la prévention de la radicalisation et du terrorisme. Et de souligner à l'appui de son raisonnement que Rachid Benzine, islamologue franco-marocain renommé et, dixit Vervoort, «*figure de proue de l'islam libéral*», est partie prenante dans cette formation et que sa lecture, «*plus conforme au vrai islam*», donnera des armes «*contre ceux qui font dévier les discours religieux classiques*»...

Une rencontre avec Caroline Fourest

# « La laïcité n'est pas un glaive mais un bouclier »

Dans son dernier essai « Génie de la laïcité », l'auteure, journaliste et militante française défend une laïcité ferme, combative mais équilibrée. Malgré un premier chapitre qui vire parfois aux règlements de compte, le livre nous éclaire sur le contexte d'adoption de la loi française de 1905 sur la laïcité et le côté ô combien actuel des réflexions de l'époque.

Propos recueillis par Vinciane Colson  
Journaliste et coordinatrice « Libres, ensemble »

**Espace de Libertés : Comment expliquer le regain d'intérêt pour la laïcité et la virulence du débat en France autour de cette question ?**

**Caroline Fourest :** Quand on vit dans un continent qui retient son souffle entre deux attentats et qui est disloqué sous la menace conjointe des radicalismes religieux et de l'extrême droite, c'est normal de se demander quel type de philosophie publique peut nous permettre de nous en sortir le mieux. Or, il n'y a que trois voies. La voie du renoncement, de la capitulation, de l'angélisme : à ce moment-là, ce sont les radicaux de tous bords qui vont l'emporter. Ou au contraire la voie du repli identitaire, revanchard, xénophobe : là on aura troqué un risque intégriste contre un projet extrémiste. Au milieu, il n'y a qu'un idéal qui nous permet de nous en sor-

tir par le haut : la laïcité. Ceux qui ont à cœur de s'en sortir le mieux possible y réfléchissent donc beaucoup.

**Dans votre livre, vous replongez dans les origines de la laïcité en France, la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État. Pourquoi ?**

On assiste à beaucoup de travestissements, de manipulations, de défigurations de ce qu'est l'idéal laïque. Les gens utilisent ce terme à tort et à travers, sans bien connaître son histoire. Ce qui m'a le plus troublée, c'est à quel point tous les débats que nous avons aujourd'hui font écho à des passes d'armes, des procès d'intentions, des cabales qu'ont déjà vécus ceux qui défendaient la laïcité il y a un siècle. Il y a une génération aujourd'hui qui ne comprend pas que la laïcité a



© Joël Saget/AFP

*On ne présente plus Caroline Fourest...*

toujours été un combat. Un combat exigeant, d'abord envers les catholiques. Aujourd'hui, on ne fait que demander à tout le monde de suivre le même chemin. Nous ne vivons pas des lois d'exception, mais un ratrappage par rapport aux combats déjà menés contre l'intégrisme catholique. Il faut connaître l'histoire de la laïcité, pour ne pas en dévier, et comprendre que c'est un vrai acte d'égalité. Si on ne transmet pas cette mémoire, c'est

normal que la manipulation et la propagande prospèrent.

**Et donc, il ne faut pas actualiser ou moderniser cette loi de 1905 ?**

Quand une idée est aussi populaire, elle a des amis mais aussi des faux amis. Parmi ces derniers, il y a des hommes ou femmes politiques catholiques qui ne veulent appliquer la laïcité la plus ferme possible que vis-à-vis de l'islam,

mais s'acquittent de toutes les exceptions dès lors qu'elles sont catholiques. Ça n'est pas ma laïcité. C'est une laïcité à géométrie variable qui produit le pire, parce qu'elle permet la propagande de ceux qui cherchent à radicaliser les jeunes en leur disant: tu vois, tu es victime de deux poids, deux mesures. Chez certains intellectuels, à l'université, chez certains antiracistes, il y a aussi une tentation de la naïveté et de l'angélisme. On accepte tout par peur des amalgames et de la récupération raciste... mais on finit par ne plus défendre la laïcité, par ne plus se battre contre les intégrismes. Or ça, c'est la fin, le renoncement au progrès. Entre les deux, la laïcité: on est arrivé à bâtir un niveau d'équilibre absolument inouï qui n'a pas pris une ride, qui est plus valable que jamais.

**Vous écrivez: «La laïcité n'est pas un glaive mais un bouclier.» C'est-à-dire?**

Il y a une tentation aujourd'hui d'utiliser la laïcité comme une façon de régler tous nos problèmes par l'interdit. En France, le débat public tourne autour de l'idée qu'interdire le voile partout va régler le problème de l'intégrisme. C'est faux. Parfois, cela va même aider à le ressusciter. Je pense que la laïcité est un vrai bouclier qui nous protège de l'intégrisme, qui sépare le bon grain de l'ivraie, qui sépare le spirituel et le religieux de sa manipulation politique liberticide qu'est l'intégrisme. C'est un bouclier qui protège tout le monde: les croyants, les non-croyants et les victimes de l'intégrisme.

**On vous taxe régulièrement d'islamophobie. Comment vous faire**

**entendre par des musulmans qui se diraient d'emblée: «Caroline Fourest, elle est contre nous»?**

Mon obsession, c'est d'arriver à convaincre les gens de bonne foi à quel point la laïcité est la meilleure arme contre le racisme. Avant de me pencher sur l'islamisme, j'ai beaucoup travaillé sur l'intégrisme catholique. Et des sites intégristes catholiques me traitent aussi de christianophobe. Le seul moyen de faire comprendre à tout le monde que l'idéal qu'on défend s'applique à tous les intégrismes, c'est de se faire engueuler de partout. Avec l'espoir que quelqu'un qui n'avait pas compris l'ensemble de ma démarche, à un moment, se dise: peut-être que ce qu'on m'a dit était faux, je vais lire ses écrits. C'est ça la rencontre. Des élèves de Tariq Ramadan, par exemple, ont fini par lire mes livres. Et je continue à avoir des échanges réguliers avec eux parce qu'ils sont sortis de l'islamisme. C'est ça ma plus grande victoire.

**Vous plaidez pour une véritable politique laïque, qui passe notamment par l'école.**

Il est temps d'avoir un vrai débat sur la mission de l'école publique en Europe. Depuis les années 1960, on a plutôt fabriqué de la confessionnalisation et de la communautarisation que de la citoyenneté, en laissant filer les moyens de l'école, en donnant des cours de religion à l'école publique, en séparant les enfants en fonction de la religion de leurs parents et en finançant publiquement des écoles confessionnelles. Si les politiques

voulaient sincèrement renforcer les antidotes vis-à-vis de l'intégrisme, ils mettraient le paquet sur notre école commune pour faire en sorte qu'elle fabrique des citoyens, du liant, du commun. Forcément, ça passe par une éducation à la laïcité pour tout le monde, pas simplement pour ceux qui ne vont pas au cours de religion. La question scolaire est au cœur des débats. Les politiques essaient de l'éviter parce que ça demande du courage. Mais si on continue à laisser l'école reproduire ces fractures, ça n'ira que de mal en pis.

**Vous reprochez à une certaine gauche d'être trop «molle» vis-à-vis des religions?**

Ce n'est pas tellement de la mollesse mais un manque de lucidité. Je me bats depuis 20 ans pour qu'il y ait en Europe une gauche laïque, qui soit une alternative à la droite identitaire et xénophobe. Les attentats répétitifs, ça change une société, ça l'use psychologiquement. Les gens sont en colère. Et c'est assez légitime. Soit vous avez une gauche structurée qui dit: oui, il y a un problème et on ne peut pas laisser des poches de radicalité défaire notre collectivité. Si la gauche n'est pas capable de porter ce discours, les gens vont se jeter dans les bras d'une droite toujours plus dure, plus intolérante. Ça aboutit à Trump aux États-Unis. Ça prouve pour moi que le modèle angélique, multiculturel anglo-saxon n'est pas une réponse à ce que nous vivons. Ce modèle génère des retours de bâton populistes, identitaires et racistes extrêmement violents.

**On vous sent très en colère contre ce modèle multiculturel américain.**

Les États-Unis sont persuadés que la laïcité telle qu'on la vit en France porte atteinte à la liberté religieuse, et est même raciste et islamophobe. Ils ont aidé les groupes les plus communautaires, racistes et haineux au nom de bons sentiments et ça n'a pas fait du bien à l'Europe. Maintenant, avec l'équipe de Trump, le problème est exactement inverse: les réseaux tels que l'Alt-right, proches des conseillers du nouveau président, vont aider l'extrême droite identitaire, xénophobe, raciste.

Mais quand je critique l'angélisme multiculturel, je ne remets pas en cause le multiculturel. Nous sommes des pays multiculturels, ce n'est même pas un objet de débat.

Le multiculturel, c'est différent, c'est une politique publique qui vise à cultiver ce qui différencie plutôt que ce qui relie. Or, dans le monde actuel, nous avons besoin que les États renforcent ce qui nous rassemble.



Caroline Fourest,  
«Génie de la laïcité», Paris,  
Grasset, 2016, 324 pages. Prix: 21,30 euros

**À (re)voir et à (ré)écouter**  
«Caroline Fourest, la laïcité comme bouclier», émission télé de 10 minutes

«Caroline Fourest, pour une laïcité ferme et équilibrée», émission radio de 28 minutes avec Caroline Fourest et Nadia Geerts  
[www.libresensembles.be](http://www.libresensembles.be)

# Genappe : les trois quarts des ados sont-ils catholiques ?

Il y a un an et demi, l'ASBL NESPA « Nouvelle école secondaire à pédagogie active » proposait un projet d'école à Genappe, au cœur du Brabant wallon. Le temps de compléter le dossier et de rassembler tous les documents utiles à la création de cette école, voilà que le SeGEC<sup>1</sup> sortait de son chapeau un lapin blanc baptisé « Collège archiépiscopal Père Damien ». Question : le Brabant wallon a-t-il vraiment besoin d'un collège catholique de plus ?

Par Johanna de Villers  
Déléguée « Étude et Stratégie » - CAL/COM

Le mouvement laïque défend depuis toujours l'idée d'une école progressiste et pluraliste. Si le projet épiscopal devait passer au détriment de l'initiative innovante et pluraliste de NESPA, cela reviendrait à encore accentuer le déséquilibre, déjà considérable, en faveur de l'enseignement secondaire catholique. Il n'est pas anodin que le CAL, la Ligue de l'enseignement ainsi que des mandataires politiques PS, Ecolo et MR manifestent leur soutien à NESPA.

## Un désert scolaire

Dans le Brabant wallon, Genappe est un petit «désert scolaire» : aucune école secondaire n'existe à moins de 10 kilomètres à la ronde. Les enfants de la zone délimitée par Nivelles, Braine-l'Alleud, Waterloo, La Hulpe, Louvain-la-Neuve, Villers-la-Ville et

Genappe n'ont qu'une offre très limitée d'écoles secondaires et, de plus, elle est massivement trustée par l'enseignement catholique. En effet, pour cinq athénées (Rixensart, Louvain-la-Neuve, Nivelles, Waterloo, Braine-l'Alleud), on dénombre 13 écoles secondaires catholiques et aucune école secondaire du réseau libre non confessionnel (Fédération de l'enseignement libre non confessionnel - FELSI). Trois écoles catholiques sur quatre : pas sûr que cela soit représentatif de la diversité convictionnelle de la région...

Cette zone accueille par ailleurs un grand nombre d'écoles primaires communales qui pratiquent la pédagogie active, alors qu'aucune école secondaire n'en propose la continuité. Le Conseil général de concertation, l'instance d'avis sur la création de nouvelles écoles en Fédération Wallonie-



© NESPA

*Surtout pas de vagues, mais une ola de la part d'habitants bien motivés par le projet d'une nouvelle école non-catholique.*

Bruxelles, l'admettait déjà fin 2015 : « *Actuellement, dans le Brabant wallon, plus de 300 enfants obtiennent le CEB<sup>2</sup> dans ce type d'école, mais seules 60 places sont ouvertes dans l'enseignement secondaire à pédagogie active* ».<sup>3</sup> En effet, douze écoles communales de Genappe et des environs pratiquent la pédagogie active. C'est dire l'intérêt local pour ce type d'enseignement.

## Un projet en adéquation avec le terrain et les besoins recensés

En outre, vu la croissance démographique qui existe dans cette zone, bon nombre des écoles secondaires actuellement accessibles seront très rapidement complètes et cette pression va se renforcer dans les années à venir.

C'est donc assez logiquement qu'un certain nombre d'habitants de Genappe et des alentours se sont mobilisés pour soutenir le projet d'une école alternative. En octobre 2015 naissait l'ASBL NESPA, qui rejoignait le réseau FELSI. NESPA trouvait même un emplacement sur le site de l'ancienne sucrerie désaffectée de Genappe, et engrangeait l'accord écrit du ministre régional compétent, Carlo Di Antonio (cdH).

Pourtant, en janvier 2016, le projet NESPA reçoit un avis négatif du Conseil général déjà cité. Motif de ce refus ? Le dossier manquerait de données objectives sur la pénurie de places. En mai 2016, à la demande du cabinet de la ministre de l'Enseignement,

1 Secrétariat général de l'enseignement catholique

2 Certificat d'études de base qui sanctionne la fin du primaire.

3 Conseil général de concertation pour l'enseignement secondaire ordinaire, compte-rendu de la réunion du groupe de travail « Crédit d'école » du 10 décembre 2015.

l'ASBL fournit les données manquantes alors que c'est à l'administration que revient cette tâche! Promesse lui est faite d'une décision rapide, sans doute pour juillet 2016.

En octobre 2016, aucune décision n'est tombée. Par contre, le rapport tant attendu de l'administration sur les zones en tension (entendez, en risque de pénurie de places dans les écoles secondaires) vient confirmer les données avancées par NESPA. Un nouveau vent d'espoir caresse les initiateurs du projet. Mais c'est sans compter la gourmandise du SeGEC. Ce rapport à peine publié, voici qu'apparaît comme par magie le projet d'un Collège archiépiscopal Père Damien, censé s'installer à... Genappe. Où? Sur le même site, dit de «la sucrerie».

#### Du «siphonnage» dans l'air

L'initiative NESPA, gelée depuis plus d'un an, se voit ainsi rattrapée par les ambitions du tout-puissant SeGEC, très influent au ministère. Saine concurrence? Nous pouvons en douter. Le Collège archiépiscopal, qui viendrait aggraver le déséquilibre entre enseignement confessionnel et pluraliste en Brabant wallon, ne couvre que les deux premières années du secondaire. Ce qui signifie qu'après deux ans, les élèves seront logiquement dirigés vers les autres établissements catholiques de la région. Cela s'appelle familièrement du «siphonnage de clientèle»!

Cet état de fait doit être également considéré au regard du droit constitutionnel relatif à la liberté en matière du choix d'enseignement. Voici ce qui

## L'initiative NESPA, gelée depuis plus d'un an, se voit ainsi rattrapée par les ambitions du tout-puissant SeGEC, très influent au ministère.

est prescrit: «*Le gouvernement crée ou autorise la création d'un nombre d'établissements qui ne soit pas supérieur au nombre qu'il a déterminé en veillant à assurer un équilibre entre le caractère confessionnel et le caractère non confessionnel, en vérifiant l'adéquation entre les projets présentés et les besoins recensés, notamment en fonction de la localisation*»<sup>4</sup>. On ne saurait être plus clair! Trois contre un, cela ne semble pas très *fair-play* de la part de l'enseignement catholique.

Le Conseil général de concertation, chargé d'examiner les deux projets d'école en ce début de mois de janvier, a remis deux avis favorables. Ce faisant, il a renvoyé la balle au gouvernement. À l'heure de boucler cet article, les protagonistes attendent une décision du gouvernement. Décidera-t-il de favoriser l'un ou l'autre, ou de soutenir les deux comme a pu l'évoquer curieusement la ministre de l'Enseignement obligatoire, Marie-Martine Schyns (cdH)? Quoi qu'il en soit, il faut espérer qu'il le fera en toute impartialité... même si, au vu des éléments énumérés ci-dessus, nous pouvons légitimement en douter. 

<sup>4</sup> Décret d'organisation de l'enseignement secondaire, 29.07.1992, article 6 - § 2.

#### Maison de la laïcité de Kinshasa : prix Henri La Fontaine 2016

## Défendre la laïcité et les droits humains en RDC

En décembre dernier, la Maison de la laïcité de Kinshasa, représentée par son président Nicaise Chikuru, s'est vu remettre le prix international Henri La Fontaine (conjointement avec Avocats sans frontières – voir article suivant). Cette distinction salue une initiative lancée en 2011 par des partenaires congolais et belges et qui vise la promotion des valeurs de la laïcité, le développement de la démocratie et des droits de l'homme, ainsi que le renforcement de la paix en République démocratique du Congo (RDC) et dans la région des Grands Lacs.

Par Fredy Jacquet  
Administrateur et ancien président de LHAC<sup>1</sup>

Le 20 juillet 1960, le Premier ministre Patrice Lumumba déposait son programme gouvernemental sur le bureau de la Chambre. On pouvait y lire notamment: «*Le gouvernement s'engage à assurer [...] les grandes libertés humaines, en tout premier lieu la liberté de religion. Le gouvernement empêchera par tous les moyens qu'une religion, quelle qu'elle soit, soit imposée directement ou indirectement notamment par la voie de l'enseignement. À cet effet, il proclame la séparation absolue entre l'État et les Églises. La République du Congo sera un État laïc, démocratique gouverné par le peuple pour le peuple.*»

#### Une veille laïque indispensable

Bien que le caractère laïque de la RDC ait été confirmé par l'article 1<sup>er</sup> de l'ac-

tuelle Constitution du 18 février 2006, les laïques congolais ont estimé indispensable de mener un travail de veille pour assurer le maintien de la laïcité au sein d'une société traversée par des courants religieux antagoniques et par des menaces d'intolérances aux frontières. En août 2010, 18 associations non confessionnelles congolaises se réunissent s'engagent dans la création d'une Maison de la laïcité à Kinshasa (MLK). Des associations belges présentes en RDC ainsi que le CAL et ses régionales soutiennent le projet depuis sa création.

C'est le 23 juillet 2011, dans la commune de Limete, que la MLK sera finalement inaugurée. La MLK est un lieu de rencontre des associations non confessionnelles et de diffusion

<sup>1</sup> Laïcité et humanisme en Afrique centrale ASBL.



Le staff de la MLK qui, en 6 ans, a fait de cette maison «un lieu de rencontres citoyennes, de services à la population et aux associations».

© MLK

des valeurs laïques fondées sur le respect de la citoyenneté responsable de chacun. Dans le contexte d'instabilité et d'insécurité qui s'accentue actuellement, l'existence de la MLK et le travail qui y est mené en plein cœur de la capitale congolaise relèvent d'un défi permanent qu'il est important de soutenir et d'encourager. Aujourd'hui, elle dispose d'une salle de réunion, d'une bibliothèque et d'un centre de formation à l'informatique. Elle a également hébergé le premier service de planning familial créé à Kinshasa par une association membre. C'est une équipe composée de six personnes (directeur, animateur, hôtesse d'accueil, gardiens de nuit et jardinier) qui anime les activités.

### L'éducation, une priorité

Dès sa fondation, la MLK a créé une revue, *Congo Libertés*, diffusée en RDC et en Belgique francophone et dont l'axe central est l'analyse des

politiques de l'éducation, ses enjeux citoyens et la nécessaire mobilisation de la société civile pour le renforcement de l'école officielle et son accès à tous.

De 2013 à 2016, la MLK a organisé un cycle de formations destiné aux enseignants et aux militants de la société civile. Cette formation visait à préciser le concept d'éducation publique et portait sur la conception du système éducatif dans son ensemble. Les participants ont élaboré des fiches pédagogiques destinées aux écoliers et aux lycéens. Elles portent sur des thématiques liées aux valeurs républicaines, telles que la démocratie, la citoyenneté, la laïcité, la culture, mais aussi sur des questions sociales, telles le syndicalisme, la protection sociale, l'environnement et la prévention du VIH/SIDA. Le compte-rendu et les recommandations finales de cette formation seront publiés dans le courant 2017.

La MLK a également mis sur pied un cycle de trois ans de formation permanente des cadres des associations membres. Elle porte sur l'élaboration et l'acquisition d'outils pédagogiques favorisant le travail communautaire, la sensibilisation aux méthodes d'analyses sociales, telles l'analyse organisationnelle et l'analyse institutionnelle.

En outre, différents séminaires ont rassemblé des militants de la société civile sur des thèmes tels l'égalité des genres, le travail de la femme, le syndicalisme, le droit des jeunes, la gestion de l'environnement...

### Formation militante et culture congolaise

En RDC, il n'existe pas de filière universitaire pour former les cadres de la société civile. De nombreux responsables se retrouvent ainsi à la tête d'organisations non gouvernementales sans aucune formation. Amenés à concevoir et rédiger des projets, à gérer des équipes et des fonds parfois importants – et malgré leur passé militant – ils rencontrent souvent des difficultés pour structurer et développer leurs actions. À leur intention, la MLK, en collaboration étroite avec ses partenaires, organisera des formations diplômantes.

La RDC est connue pour la richesse et la diversité de ses cultures. La MLK est un lieu d'animation et de valorisations des expressions culturelles dans leur diversité en vue du dialogue interculturel, de la culture de la paix et du développement et, bien sûr, de la démocratie. La MLK entend donc accompagner l'effort qui consiste à collecter, à conditionner, à manifester et à styliser la culture congolaise en vue de la promouvoir comme fondement premier d'une nouvelle vision de l'éducation. L'objectif est une diffusion et une appropriation des idéaux de la laïcité à travers le travail d'artistes et l'expression culturelle.

La MLK est également attentive à sa présence dans les associations laïques à l'étranger. Ainsi, elle est membre de la Fédération des maisons de la laïcité et elle est jumelée avec la Maison de la laïcité de Charleroi. Elle a fait part de son souhait d'être associée à un colloque africain sur la laïcité qui devrait se tenir prochainement au Burkina-Faso.

**Dans le contexte d'instabilité et d'insécurité qui s'accentue actuellement, l'existence de la MLK et le travail qui y est mené en plein cœur de la capitale congolaise relèvent d'un défi permanent.**

Les partenaires belges et congolais ont le projet d'acquérir une parcelle à Kinshasa en vue d'y construire un bâtiment permettant d'assurer dans les meilleures conditions possibles le développement de la MLK et le renforcement de ses partenariats. Cette solution vise à une meilleure maîtrise des frais de fonctionnement qui à terme devrait permettre une autonomie budgétaire plus large du projet ainsi que sa pérennité. 

### À (ré)écouter

«Prix Henri La Fontaine, humanisme à l'honneur»

Émission «Libres, ensemble» de 28 minutes animée par Vinciane Colson

Avec Pierre Galand (Fondation Henri La Fontaine), Nicaise Chikuru (Maison de la Laïcité de Kinshasa) et Catherine Denis (Avocats sans frontières)

[www.libresensemble.be](http://www.libresensemble.be)

Avocats sans frontières: prix Henri La Fontaine 2016

# L'accès à la justice, facteur de développement crucial... et méconnu

L'accès à la justice est un droit fondamental, évoqué dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il permet en principe à chaque citoyen de se faire entendre devant la justice et de faire valoir ses droits. C'est donc un élément crucial de l'état de droit.

Par Gilles Van Moortel  
Chargé des relations extérieures – Avocats sans frontières

Dans de nombreux pays qui sortent de périodes de conflit ou sont en transition, accéder à la justice est très difficile, voire impossible. De larges groupes de personnes, en particulier les plus vulnérables comme les femmes, les indigents ou les victimes de crimes internationaux, sont dans l'impossibilité de faire valoir leurs droits. Cette situation problématique trouve sa cause dans plusieurs facteurs dont la pauvreté, le fait que les populations ignorent souvent leurs droits, l'éloigne-

ment géographique des services juridiques ou encore le contexte d'impunité pour les auteurs de violations des droits humains.

Crée à Bruxelles en 1992 par des barreaux belges et étrangers, l'organisation non gouvernementale Avocats sans frontières (ASF) intervient dans ces contextes fragiles<sup>1</sup> qui se caractérisent notamment par des dysfonctionnements structurels des institutions de la justice. L'ONG de coopération au développement a pour objectif d'y promouvoir l'accès à la justice et de contribuer ainsi à une paix durable et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

## Cinque mois d'horreur pour Marcel

En République démocratique du Congo, malgré les réformes entreprises, le système de justice reste défaillant

**L'accès à la justice est essentiel pour tout citoyen à titre individuel mais également pour prévenir et traiter des conflits sociétaux.**



© Rosalie Colfs

et les droits fondamentaux largement bafoués. À titre d'exemple, la situation en matière de détention préventive est particulièrement inquiétante. Huit détenus sur 10 sont incarcérés pendant de nombreuses semaines, voire des mois, avant d'être entendus par un juge, et ce, sans avoir accès à un avocat. Cette situation débouche sur une surpopulation carcérale avoisinant parfois les 400 % et des conditions de détention massivement contraires aux droits humains<sup>2-3</sup>. Par ailleurs, les déficiences du système pénitentiaire renforcent un climat de violence dans les prisons où règne la loi du plus fort. «*À l'arrivée (en prison), j'ai subi certaines menaces mais j'ai payé 100 dollars et on m'a laissé tranquille. Ma famille m'a aidé, m'a apporté des provisions, de l'argent. Sans ça, on ne sait pas tenir!*» témoigne Marcel, qui a connu «*5 mois d'horreur*» en détention préventive<sup>4</sup>.

Face à ces violations, dans le cadre d'un projet de lutte contre les déten-

tions provisoires massives financé par la Coopération au développement belge (2014-2016), ASF a travaillé avec plusieurs barreaux congolais pour que les détenus puissent faire valoir leurs droits et notamment comparaître rapidement devant un juge. L'action a eu un effet positif, entre autres sur les libérations. Mais pour le long terme, il faut organiser une meilleure assistance juridique et judiciaire, obtenir un engagement des autorités en faveur d'un système pénal conforme aux droits humains et s'assurer que les justiciables connaissent et comprennent leurs droits. Autant de chantiers sur lesquels les équipes d'ASF au Congo et leurs partenaires travaillent.

## Des régions victimes de marginalisation

L'accès à la justice est essentiel pour tout citoyen à titre individuel mais également pour prévenir et traiter des conflits sociétaux importants. C'est le

Marcel: cinq mois de préventive...

<sup>2</sup> «Marchandisation du détenu en République démocratique du Congo», publication d'Avocats sans frontières, 2015.

<sup>3</sup> «Pour quoi détenir ? Réalités de la détention des personnes en République démocratique du Congo», étude d'Avocats sans frontières, 2015.

<sup>4</sup> Voir le témoignage complet de Marcel dans le photo-reportage «Détention préventive. Histoires de vies» réalisé par Rosalie Colfs pour ASF (2016), sur [www.rosaliecolfs.org](http://rosaliecolfs.org).

<sup>1</sup> «Un État est fragile lorsque le gouvernement et les instances étatiques n'ont pas les moyens et/ou la volonté politique d'assurer la sécurité et la protection des citoyens, de gérer efficacement les affaires publiques et de lutter contre la pauvreté au sein de la population», principes pour l'engagement international dans les États fragiles et les situations précaires, OCDE, 2007.



© G. Van Moertel

*Sidi Bouzid, une petite ville oubliée loin des côtes et de Tunis. C'est là qu'a débuté le «printemps arabe» tunisien au lendemain du suicide de Mohamed Bouazizi, le 17 décembre 2010.*

5 Le CAL, via sa web TV, s'était rendu sur place en 2011 et a consacré un reportage au projet de soutien à la citoyenneté «Femmes, montrez vos muscles!» intitulé «Les oubliées de Kasserine» (à revoir sur [www.youtube.com/canalcal](http://www.youtube.com/canalcal)), NDLR.

6 ASF et FTDES, «Demande relative à l'établissement du statut de «région-victime» de Kasserine», juin 2015.

cas en Tunisie où les politiques étatiques de développement, combinées aux déficiences de gouvernance, ont notamment marginalisé des régions du centre du pays en faveur du littoral. C'est le cas du gouvernorat de Kasserine qui a subi une marginalisation systématique<sup>5</sup>. Ses 430 000 habitants ont été exclus de services et droits les plus élémentaires. «Plus d'un travailleur sur quatre est au chômage. Il n'y a pas d'eau potable dans un foyer sur trois, et le taux d'analphabétisme est trois fois plus élevé qu'à Tunis», dénonce Alaa Talbi, le directeur du Forum tunisien pour les droits économiques et sociaux (FTDES), une organisation de la société civile tunisienne et partenaire d'ASF.

Cette marginalisation a renforcé le sentiment d'injustice et conduit les citoyens tunisiens à revendiquer le

respect de leurs droits économiques et sociaux et une meilleure gouvernance. Pour Kasserine, le FTDES a déposé, avec l'appui d'ASF, un dossier visant à lui reconnaître le statut de «région-victime»<sup>6</sup> devant l'Instance de la vérité et dignité (IVD). Crée au lendemain de la révolution de 2011, cette instance est chargée du processus de justice transitionnelle et doit révéler les mécanismes, notamment de népotisme et corruption, qui ont mené à ces exclusions organisées. Son action est fondamentale car aujourd'hui encore, la fracture sociale est un facteur de tension en Tunisie, et les régions marginalisées doivent pouvoir se redresser.

Depuis l'action conjointe d'ASF et du FTDES en 2015, d'autres régions

## Les justiciables eux-mêmes sont acteurs de changement.

de Tunisie ont déposé des dossiers pour que leur soit reconnu le statut de région-victime. L'IVD n'a pas encore tranché.

### Un bon avocat ne suffit pas

Pour rendre la justice plus accessible dans ses pays d'intervention, ASF renforce les capacités des avocats et des barreaux ainsi que des organisations ou des personnes qui travaillent dans le secteur de l'accès à la justice. En outre, ASF participe également à l'amélioration des lois et des politiques en matière d'accès à la justice.

Par ailleurs, «nous soutenons les liens entre avocats et autres acteurs : parajuristes, décideurs au niveau des communautés, ou encore services de soutien médico-social. C'est vital pour développer des mécanismes d'accès à la justice effectifs, durables et adaptés aux besoins des populations», explique Bruno Langhendries, expert Accès à la justice d'ASF.

Enfin, ASF développe des projets fondés sur le pouvoir d'agir du justiciable (*legal empowerment*). Bruno Langhendries poursuit : «Les justiciables eux-mêmes sont acteurs de changement. Pour un meilleur fonctionnement de la justice, et soutenus par les avocats et les organisations de

la société civile, ils doivent pouvoir être en mesure d'agir et être considérés comme acteurs à part entière, afin de revendiquer leurs droits et contribuer à leur réalisation.»

### À l'agenda international

L'importance du lien entre justice, paix et développement durable a été confirmée dans le cadre des Objectifs de développement durable approuvés par les Nations unies en septembre 2015. L'objectif 16 est spécifiquement dédié aux enjeux de la justice, en ce compris l'accès à la justice.



Pour plus d'information sur les projets et accéder aux publications d'Avocats sans frontières, visitez le site [www.asf.be](http://www.asf.be) ou rejoignez la page Facebook d'ASF

L'actualité récente dans des pays comme la République centrafricaine ou le Burundi rappelle à quel point l'accès à la justice et le respect de l'état de droit sont fondamentaux. «*Les crimes et les marginalisations commis dans le passé doivent être traités. La justice doit être indépendante, impartiale et accessible, rendue dans le respect de la séparation des pouvoirs et des principes de bonne gouvernance*», plaide Catherine Denis, spécialiste en justice pénale internationale et transitionnelle chez ASE. «*Les citoyens doivent pouvoir avoir confiance dans les institutions de leur pays, et savoir que leurs droits seront respectés. C'est à cette condition que la paix, le développement et l'amélioration des conditions de vie seront réellement durables.*»

- 22** Un combat pour la sauvegarde du vivant
- 25** Le difficile réveil des «cathos de gauche»
- 28** Algérie: la main invisible du pouvoir sur les médias

*L'Inde, un géant agricole, laboratoire des multinationales de l'agrobusiness.*



# Un combat pour la sauvegarde du vivant

Invitée du Festival des Libertés en octobre dernier, Vandana Shiva a fait salle comble en rappelant l'urgence de son combat en faveur de la biodiversité mais aussi d'un monde plus solidaire. Ses propos ont fait écho dans un contexte de rejet de la mondialisation de plus en plus généralisé. Rencontre.

Par Sabine Schrader  
Journaliste

Les combats de Vandana Shiva sont multiples. Il y a d'abord la supercherie de l'agro-industrie qui a longtemps prétendu être la seule à pouvoir nourrir la population mondiale, qui en 2050 atteindra 9,6 milliards<sup>1</sup>. À celle-ci, Vandana Shiva rétorque que l'agriculture familiale nourrit actuellement 70 % de la planète. L'agriculture familiale, c'est une agriculture diversifiée et résiliente, limitant l'usage des produits chimiques et faisant vivre les familles de paysans qui travaillent leurs terres. C'est aussi et surtout une agriculture mise à mal par la mondialisation et l'agro-industrie, au nord comme au sud. Avec les conséquences que l'on connaît : déforestations, accaparements de terre, large utilisation des énergies fossiles, contribution au réchauffement climatique, déplacements de populations, disparition de la biodiversité, impacts négatifs sur la santé. Et la part belle à l'usage d'engrais chimiques et de pesticides : «*Ce sont des pratiques qui remontent à la fin de la guerre, rappelle l'écologiste indienne. Des gens comme Rockfeller, qui possédait la plus grande compagnie de pétrole au siècle dernier, ont investi dans l'agriculture les énergies utilisées pendant la guerre.*» Le pétrole, mais aussi les pesticides et les engrains chimiques. Vandana Shiva n'hésite pas à dénoncer les recours aux OGM dont le but initial était de créer des plantes plus résistantes à ces produits chimiques. «*Nous n'avons pas d'aliments génétiquement modifiés en Inde. Mais Monsanto a néanmoins réussi à y introduire le coton BT<sup>2</sup>,* rappelle-t-elle. *Du jour au lendemain, les paysans indiens se sont retrouvés dans l'obligation d'acheter des semences hors de prix. Des achats qui n'ont été possibles qu'en poussant les agriculteurs à s'endetter. Et avec pour conséquence un taux de suicides sans précédent chez les fermiers.*»

## Un combat pour la démocratie

Ensuite, à travers son engagement en faveur de l'environnement, Vandana Shiva met en exergue le péril démo-

ocratique que représentent les pratiques illégales menées par le secteur de l'agro-industrie : «*Les multinationales sont plus agressives que jamais ! Particulièrement dans un contexte mondial où les inégalités se creusent entre les gens, où les divisions entre les membres d'une société sur la base de la religion ou d'autres prétextes sont de plus en plus marquées. Ces divisions arrangeant les multinationales qui peuvent ainsi imposer leurs décisions plus facilement.*» Pour combattre une mondialisation sans foi ni loi, elle prône l'alliance des peuples : «*Je participais récemment à un colloque sur la défense des animaux. On fait une distinction entre les animaux et l'espèce humaine, mais nous sommes tous des animaux ! Nous devons avoir les mêmes droits !*

*Comment envisager un respect de l'environnement si on ne commence pas par respecter les êtres vivants sans distinction ?*» Une réflexion qui mène à l'inévitable paradigme inverse : comment une société qui tolère les pratiques émanant de multinationales qui ne respectent pas le vivant dans son ensemble peut-elle respecter l'humain ?

## Réapprivoiser les traditions, en Inde et ailleurs

Loin de certaines conceptions scientifiques qui ont longtemps préféré contrôler la nature pour mieux la soumettre à l'autorité de l'homme, Vandana Shiva défend une approche de la science qui envisage la nature



Vandana Shiva : derrière un nom divin, le combat d'une vie pour le vivant.

1 Prévision de l'ONU.

2 BT Coton : coton génétiquement modifié introduit dans les années 1990 au Burkina Faso et au début des années 2000 en Inde par Monsanto.

comme une partenaire afin de vivre en harmonie avec celle-ci. Cette approche fait la part belle aux savoirs traditionnels: «*Nous avons connu en Inde successivement la Révolution verte, responsable d'une diminution des espèces végétales. Finie, terminée. Il y a eu ensuite le génie génétique pour les cultures. Révolu. Et enfin, les OGM... Mais où sont passées les semences résistantes au changement climatique? Ce sont les fermiers qui travaillent à la résilience alors que les multinationales ne connaissent que la chimie. Ils travaillent à la diversité alors que les multinationales imposent l'uniformité. Aucune personne venant de ce type d'industrie ne peut prétendre reconnaître cette diversité. Seules les femmes des villages le peuvent car elles sont en lien avec la nature. Les fermiers produisent une nourriture de qualité, alors que les multinationales fabriquent une alimentation sans goût. Elles ne sont capables que d'effectuer des manipulations dans le but de vendre des produits chimiques et de travailler sur les génomes sans en connaître les conséquences...»*

Face à cette diminution des espèces et la perte des savoirs paysans consécutifs à la Révolution verte, Vandana Shiva crée en 1991 la ferme Navdanya qui, depuis, a permis de réinstaurer plusieurs espèces qui étaient disparues: «*Au total, nous avons préservé pas moins de 1 500 variétés de graines. C'est dans les savoir-faire de cette agriculture traditionnelle que se trouve le futur! L'agriculture industrielle a recours à des technologies extractives qui utilisent dix fois plus d'eau que l'agriculture traditionnelle pour une récolte de même volume... À l'heure du chan-*

## Comment une société qui tolère les pratiques émanant de multinationales qui ne respectent pas le vivant dans son ensemble peut-elle respecter l'humain?

*gement climatique! Alors que l'on sait que des techniques traditionnelles permettent d'être plus résilient. L'erreur commise lors de la Révolution verte a été de leur substituer la croyance en la science. Mais la science, ce n'est pas réduire toutes les espèces! Enfin un dernier exemple: à l'heure où la population mondiale souffre de tant de pathologies liées à l'alimentation industrielle et à la "junk food", qui, mieux que nos grand-mères, peut nous rappeler comment bien nous nourrir?»*

Née en Inde, diplômée en physique et en philosophie, féministe, Vandana Shiva milite très tôt en faveur de l'écologie et lutte contre l'introduction des OGM en Inde. En 1991, elle crée l'ONG Navdanya, qui est à l'origine d'une banque de semences mais aussi un centre de formation pour les paysans à la pratique de l'agriculture biologique. Prix Nobel alternatif en 1993, elle est également l'auteure de plusieurs ouvrages consacrés à l'agro-industrie et à ses méfaits.

# Le difficile réveil des «cathos de gauche»

De droite, ils ont mis François Fillon sur la voie de l'Élysée. De gauche, ils sont décontenancés par l'importance des enjeux. Les catholiques sont les invités-surprises de la campagne présidentielle française.

Par Achille Verne  
Journaliste

Il y va de façon décomplexée, François Fillon. Invité au 20 heures de TF1, le 3 janvier, le candidat des Républicains s'est à nouveau présenté comme «*gaulliste et de surcroît chrétien*». Et de poursuivre: «*Cela veut dire que je ne prendrai jamais une décision qui sera contraire au respect de la dignité humaine, au respect de la personne, de la solidarité.*»

François Fillon a le chic pour flatter les «cathos de droite». Il le leur doit bien. Grâce à eux, l'ancien Premier ministre de Nicolas Sarkozy a en effet remporté haut la main la primaire de la droite et du centre face à Alain Juppé, le 27 novembre dernier. Tout au long de sa campagne, il a assumé son catholicisme et les racines chrétiennes d'une France qui en oublierait presque d'être républicaine. Auparavant, lors d'un meeting tenu en août, il s'était épanché sur l'Assomption fêtée à l'abbaye de Solesmes où «*depuis plus de mille ans, des moines observent la règle de saint Benoît*». En septembre 2015 déjà, dans son livre *Faire*<sup>1</sup>, il consacrait un chapitre entier à sa foi. Per-

sonne alors n'aurait parié un kopeck sur ses chances à la présidentielle. «*Je suis catholique, écrivait-il. J'ai été élevé dans cette tradition et j'ai gardé cette foi [...] Comme beaucoup de Français de ma génération, j'ai grandi dans un monde où la religion catholique structurait des pans entiers de la vie sociale, et j'ai assisté, y compris en moi-même, au reflux de son omniprésence.*» Comme un regret...

### Le retour du religieux en France républicaine

Depuis, les analyses se multiplient pour tenter de comprendre les raisons de la victoire du Sarthois. Selon une étude IFOP/Atlantico, publiée avant le premier tour de la primaire, 38 % des partisans de la Manif pour tous étaient prêts à se déplacer dans les bureaux de vote. Bien davantage que les sympathisants républicains. Un million de mails appelant à voter pour François Fillon ont en outre été envoyés par les Associations familiales catholiques (AFC) à leurs adhérents.

<sup>1</sup> François Fillon, *Faire*, Paris, Albin Michel, 2015.



© Philippe Desmazes/AFP

*S'il n'est pas rattrapé d'ici là par une ou l'autre « affaire », François Fillon pourrait devenir le prochain président de la République française.*

Les cathos de droite se sont donc mobilisés pour Fillon. Et tout le rétropédalage d'Alain « Marie » Juppé, ses références tardives à la figure du pape et l'appel lancé à son adversaire pour qu'il clarifie sa position sur l'avortement n'y ont rien changé: les « cathos de gauche » n'ont pas volé au secours du maire de Bordeaux.

Depuis, la presse française tartine sur le poids que lesdits cathos de gauche pourraient avoir dans les urnes de la présidentielle. En théorie, ils seraient l'antidote au prurit conservateur de leurs coreligionnaires de droite. Depuis la révélation de l'affaire Fillon, la presse française tartine sur le poids que lesdits cathos de gauche pourraient avoir dans les urnes de la présidentielle. En théorie, ils seraient l'antidote au prurit conservateur de leurs coreligionnaires de droite. Car cette fois, il n'est plus question de s'interroger sur leur capacité à contrer le FN et sa frange tradi. En octobre dernier encore, la revue *Projet* soutenue par dix mouvements chrétiens classés à gauche cherchait à

comprendre la progression des idées d'extrême droite dans la société et chez les catholiques.

Aujourd'hui, cette question semble être passée au second plan, du moins si l'on se réfère à *L'Express*, à *L'Obs* et à d'autres encore qui ont consacré ces dernières semaines de gros dossiers au « réveil des catholiques ». De tous les catholiques: ceux de droite, ceux de gauche et ceux qui veulent simplement une France séculière. Bref, ceux qui feront ou non le président Fillon.

Difficile à vrai dire de s'y retrouver. Pour les catholiques eux-mêmes, le risque d'amalgame et de dégât d'image existe. *L'Express* cite ainsi l'intellectuel Jacques Julliard, figure du catholicisme de gauche, qui met en garde contre la tentation de faire

porter tous les chapeaux de l'obscurantisme à la seule chrétienté. « *Comme si le catholicisme payait pour ses propres ultras* », note *L'Express*<sup>2</sup>.

Mais dans l'immédiat, le vrai problème n'est pas là. Il réside plutôt dans la maigre capacité de mobilisation des cathos de gauche. « *Que reste-t-il de ces chrétiens de gauche qui avaient le vent en poupe après mai 1968 et le concile réformateur Vatican II ?* », s'interroge Henri Tincq<sup>3</sup>. Depuis quarante ans, leur recrutement n'a cessé de se tarir et leurs effectifs de flétrir. Les mouvements militants demeurent sur le papier mais, en nombre et en combativité, ils ne sont plus que la pâle copie de leurs aînés. [...] L'hémorragie des militants coïncide dans le temps avec le désengagement des intellectuels chrétiens dans l'espace public et médiatique, puis avec l'effondrement des pratiques religieuses et des vocations sacerdotales. »

### Cathos et militants: deux poids, deux mesures

Si ce manque de vitalité se confirme, comment espérer barrer la route de l'Élysée à François Fillon ? En prenant le contre-pied éthique des cathos de droite ? Pas si simple... René Poujol, un journaliste blogueur qui se définit comme « *catho en liberté* », est de ceux qui raille les défenseurs « *par devoir* » du mariage et de la parentalité homosexuels au sein de l'Église. « *Euréka !* », s'exclame-t-il. « *Être de gauche pour un catho, c'est ça: adhérer sans réserve au mariage pour tous. Et, par conséquent, nourrir son blues du sentiment* »

## Les cathos de gauche seraient l'antidote au prurit conservateur de leurs coreligionnaires de droite.

*que l'épiscopat, ouvertement ou par son silence, a pris fait et cause pour les antimariages gay. Là encore: bonjour la subtilité !*<sup>4</sup>

Autant dire que les adversaires de François Fillon auront fort à faire dans les prochains mois pour rallier le peuple catholique de gauche. Les affirmés, les convaincus et plus encore la majorité silencieuse – « *catholique, séculière, pas forcément réac* » – qui ne sait plus à quel saint se vouer et s'imagine déjà voter en dernier recours pour le candidat socialiste en se pinçant le nez.

<sup>3</sup> Henri Tincq, « *Après Michel Rocard, que sont devenus les chrétiens de gauche ?* », mis en ligne le 7 juillet 2016 sur [www.slate.fr](http://www.slate.fr).

<sup>4</sup> René Poujol, « *Catho de gauche, avec ou sans le Parti socialiste* », mis en ligne le 19 décembre 2016, sur <http://fr.aleteia.org>.

<sup>5</sup> Anne Rosencher, *loc. cit.*

<sup>6</sup> *Ibidem.*

# Algérie : la main invisible du pouvoir sur les médias

Le soulèvement des printemps arabes en 2011 a obligé les autorités algériennes à entreprendre des réformes d'ouverture. Un nouveau Code de l'information a été promulgué, mais il a vite montré ses limites. Cinq ans plus tard, l'Algérie se situe très bas (127<sup>e</sup> sur 180) au classement mondial 2016 de la liberté de la presse de Reporters sans frontières.

Par Alice Hermine  
Journaliste

Le 11 décembre 2016, Mohamed Tamait décède en prison après 3 mois d'un coma consécutif à sa grève de la faim. Incarcéré le 27 juin, ce journaliste anglo-algérien avait été condamné le 11 juillet à deux ans de prison et à l'équivalent de 1 700 euros d'amende pour «atteinte à la personne du président». Son crime? Sur son compte Facebook, il avait notamment publié un poème qui s'en prenait au chef de l'État, Abdelaziz Bouteflika. Le décès de Mohamed Tamait a profondément choqué la profession et les défenseurs des droits humains.

## Une explosion de titres et de chaînes et puis l'asphyxie

En 2012, l'édition du Code de l'information est un marqueur important. Ce code prévoit la dériminalisation des délits de presse et la libéralisation du secteur télévisuel, alors toujours monopole d'État. Le nombre de médias explose

alors. Cent cinquante titres de presse écrite voient le jour mais leur ligne éditoriale est peu, voire pas du tout critique envers les dirigeants. Deux d'entre eux, El Watan et El Khabar, se démarquent par leur opposition à un 4<sup>e</sup> mandat d'Abdelaziz Bouteflika, victime en 2013 d'une attaque cérébrale. Le président sera cependant réélu en 2014. Cet engagement leur vaudra de nombreux ennuis. Le pouvoir n'hésitera pas à faire pression sur les grands industriels pour les priver de publicité. En 2015, El Khabar a perdu 50 % de ses recettes publicitaires.

Dans l'audiovisuel, une cinquantaine de chaînes de télévision privées ont fait leur apparition après des décennies de verrouillage. Les chaînes privées ont un statut offshore, elles ont le droit d'émettre depuis l'étranger vers l'Algérie, via un opérateur satellitaire. Cela signifie que ses journalistes doivent être accrédités auprès du gouvernement,



© Thierry Grun/Only World/Only France

que l'enregistrement d'émissions et la démarche d'annonceurs publicitaires doivent être soumis à des autorisations, souvent refusées ou non renouvelées. Le pouvoir algérien a une peur panique de l'image et entend tout contrôler en sous-main. Les créneaux d'information sont très encadrés, cantonnant les chaînes privées à être des chaînes thématiques, essentiellement de divertissement.

Quant aux médias de service public (5 chaînes de télévision et 8 stations de radio nationales), ils peinent à servir l'intérêt général par la production d'une information crédible et indépendante. Les journaux télévisés d'information couvrent essentiellement les activités du président de la république et du gouvernement, sans donner voix à l'opposition.

Les médias en ligne évoluent dans un brouillard juridique précaire, sans statut clair, ce qui les laisse à la merci d'une

perquisition en cas de traitement de sujets sensibles comme, par exemple, des faits de corruption. Mais d'autres voix s'élèvent, en particulier celles de «journalistes-citoyens» dans des régions où l'information est plus difficilement accessible et où se déroulent d'importants mouvements sociaux. Cette situation pourrait entraîner l'émergence d'un journalisme de combat, loin de la politique du compromis et constitue donc un sujet d'inquiétude pour les autorités algériennes. Quant à Internet, il reste un monopole étatique et, par conséquent, le réseau peut être coupé à tout moment sur décision unilatérale du gouvernement.

## Code pénal et cyberviolence pour faire taire les journalistes

L'article 50 de la nouvelle Constitution algérienne (en février 2016) stipule que la liberté de la presse est garantie

Article 1<sup>er</sup>: il est interdit de brocarder le président de la République algérienne.

## Les médias les plus visés par les pressions politiques sont ceux qui se sont opposés à la réélection d'Abdelaziz Bouteflika

et n'est restreinte par aucune censure préalable. Mais les magistrats usent du Code pénal pour faire taire les journalistes. Des prétextes liés au droit d'informer, comme la diffamation, l'outrage et l'injure, sont utilisés systématiquement. La détention préventive, qui normalement doit demeurer une mesure exceptionnelle, est appliquée aux journalistes ainsi emprisonnés pour des raisons purement politiques.

Les médias les plus visés par les pressions politiques sont ceux qui se sont opposés à la réélection d'Abdelaziz Bouteflika en évoquant sa santé, les scandales de corruption ou encore les avoirs luxueux à l'étranger des dirigeants du régime. Tout commence par des menaces verbales de la part de hauts responsables politiques, des restrictions pour les médias étrangers, puis –phénomène assez nouveau– des campagnes de diffamation et menaces graves à l'encontre des journalistes, via Internet et les réseaux sociaux.

Depuis 2014, les phénomènes de cyber-violence se multiplient. Certains sites sont devenus de véritables mercenaires en ligne, comme 1,2,3 Viva l'Algérie

ou Radio Trottoir, agissant pour le compte d'intérêts obscurs. Ils épinglent violemment des articles critiques envers les autorités ou la société algérienne, s'ensuivent alors des commentaires haineux postés sur la page ou le profil du journaliste visé. Les menaces peuvent aller très loin, parfois jusqu'à des appels au meurtre. Face à cette situation, les autorités restent silencieuses et l'on soupçonne fortement les services de sécurité d'encourager ces pratiques.

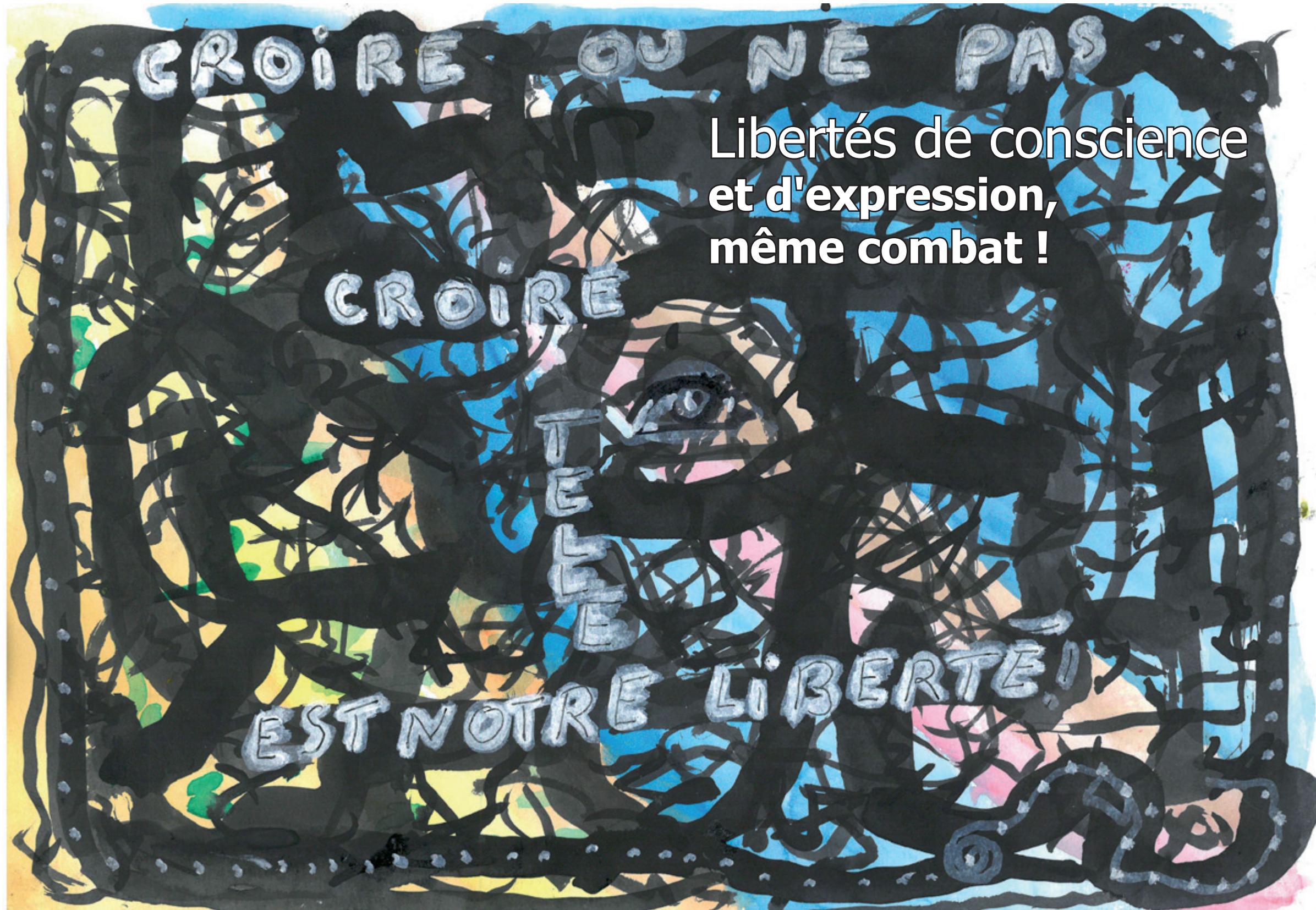
### L'arme de l'argent

La distribution de la publicité, largement gérée par l'État, et les facilités de paiement accordées aux titres de presse servent de levier de pression pouvant être actionné à tout moment si les médias traitent des sujets trop sensibles. Pour assurer leur indépendance, certains journaux ont choisi d'importer leurs propres rotatives et de ne compter que sur la publicité privée. Mais suite à la crise de la rente pétrolière et l'explosion de médias télévisuels et numériques, la manne publicitaire est en chute libre depuis deux ans.

C'est dans ce contexte que des hommes d'affaires s'intéressent de plus en plus aux médias, essentiellement télévisuels car il s'agit du vecteur d'information le plus puissant. Une oligarchie médiatique au service d'intérêts économiques et politiques obscurs est en train de naître, à l'égard de laquelle le pouvoir algérien réagit différemment selon les liens qu'il entretient avec ces nouveaux magnats financiers. 

*L'émir Abdelkader a sa statue en plein cœur d'Alger. Mystique, sage soufi mais également chef de guerre, il a été promu au rang de père fondateur de l'Algérie indépendante.*





La liberté de conscience est-elle en régression ou en expansion? Il y a-t-il lieu d'être rassurés quant à la marche du monde vers plus de tolérance, plus de liberté? Ou bien doit-on craindre le pire? Bien malin qui pourrait le dire.

Pour avoir une chance de discerner les tendances qui traversent notre vaisseau spatial appelé Terre, il faut donc recourir à des outils adaptés. Par exemple, le rapport annuel sur la liberté de conscience dans le monde de l'International Humanist and Ethical Union (IHEU).

L'IHEU est une ONG internationale qui existe depuis 1952. Elle fédère l'ensemble du mouvement «humaniste» (lire laïque) à l'échelle mondiale. L'IHEU promeut une vision du monde dans laquelle chacun serait à même de jouir d'une vie digne et respectée. Le CAL est très fier d'en faire partie.

Le rapport annuel de l'IHEU sur l'état de la liberté de conscience dans le monde fait autorité. C'est le sujet du présent dossier. Modestement, nous n'avons pas voulu (et nous n'aurions pas pu...) donner un tour d'horizon complet de l'ensemble du monde. Nous avons donc préféré donner quelques coups de projecteur pointus vers le Maroc, la Chine, le Liban, l'URSS-Russie, l'Iran, la RDC...

Bon voyage, bon combat.

Jean-Pol Hecq  
Rédacteur en chef

# La répression de la liberté d'expression chez les non-croyants

La liberté d'expression n'est pas un concept simple. Elle ne peut être réduite à ce que le droit interdit et ne peut être isolée de la liberté d'expression au sens large ni des libertés des croyants. L'International Humanist and Ethical Union<sup>1</sup> (IHEU) vient de publier son rapport mondial sur ce sujet toujours plus chaud. Coup de projecteur.

Par Bob Churchill  
Directeur de la communication et des campagnes de l'IHEU

Le *Freedom of Thought Report* (Rapport sur la liberté de pensée) publié par l'IHEU fait le point sur les discriminations et persécutions à l'encontre des non-croyants dans le monde. Par «non-croyants», il faut entendre les personnes susceptibles de se décrire comme laïques, athées, agnostiques ou indifférentes. Deux droits étroitement liés sont au cœur de ce rapport: le droit à la liberté de pensée, de conscience, de religion ou de croyance (qui inclut la liberté d'être non-croyant) et le droit à la liberté d'expression (qui inclut le droit de s'afficher clairement comme non-croyant).

## Lois sur le blasphème et sur l'apostasie

Les lois sur le blasphème sont très diverses. Souvent, elles n'utilisent pas du tout les termes «blasphème»

ou «insulte blasphématoire» mais parlent de «diffamation contre la religion» ou d'«offense aux sentiments religieux», par exemple. Les non-croyants n'en sont pas les seules victimes: les minorités religieuses en font aussi souvent les frais.

D'un point de vue général, il faut distinguer deux catégories de personnes accusées de «blasphème». La première cible est constituée de citoyens ordinaires surpris dans leurs occupations quotidiennes. La plupart, notamment au Pakistan, sont des personnes accusées de «profaner le Coran» ou d'«insulter le Prophète» sans qu'aucune preuve ne vienne jamais étayer ces accusations. Très souvent, il s'avère que l'accusateur tente en réalité de se débarrasser de quelqu'un qu'il n'aime pas, par exemple un concurrent commercial ou un membre indésirable de la famille. Ou, plus simplement, de

<sup>1</sup> Union internationale humaniste et éthique.

nuire à une minorité religieuse locale. Il existe d'ailleurs d'étroits parallèles entre les accusations de «blasphème» et de «sorcellerie».

La deuxième cible est constituée par des écrivains, dessinateurs de presse, politiques ou militants. Par exemple, citons l'auteur d'écrits sur la façon dont la religion est utilisée pour opprimer les pauvres dans certaines parties de l'Égypte ou l'auteur d'une caricature de Daech publiée dans un journal indonésien... Parfois, ces militants ont critiqué spécifiquement le contenu de livres sacrés ou les déclarations de dirigeants religieux –et ils ont parfaitement le droit de le faire. Dans d'autres cas, les accusés sont simplement des non-croyants ou des membres d'une religion considérée comme suspecte ou «hérétique» aux yeux de l'accusateur. Là où existent des lois réprimant le blasphème, des personnes sont traînées devant les tribunaux et passibles d'amendes, voire de peines d'emprisonnement. Pire encore, elles peuvent être recherchées par des extrémistes et être assassinées en pleine rue.

Cinq pays punissent de mort le blasphème: l'Afghanistan, l'Arabie saoudite, l'Iran, le Nigeria et le Pakistan. Dans 43 autres, c'est un crime punissable d'emprisonnement. La plupart sont des États islamiques ou à prédominance musulmane. Cependant, des pays comme le Danemark et l'Allemagne conservent ridiculement dans leur droit des délits s'apparentant au blasphème et passibles, en principe, de peines de prison. Enfin,

## Dans 103 pays sur 196, il est problématique, difficile ou extrêmement difficile d'exprimer certaines valeurs humanistes.

dans 26 autres pays, le blasphème est sanctionné par une amende, par exemple.

Les lois contre l'apostasie (quitter sa religion ou se convertir) limitent évidemment la liberté d'expression puisque tout ce qui pourrait constituer un acte d'apostasie devient dangereux. Au moins 19 pays interdisent l'apostasie et au moins 12 d'entre eux punissent celle-ci d'une peine de mort, parfois clairement prévue au Code pénal ou parce que les tribunaux appliquant la charia sont formellement habilités à prononcer de telles peines. Ces pays sont l'Afghanistan, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, l'Iran, le Nigeria, la Malaisie, les Maldives, la Mauritanie, le Qatar, la Somalie, le Soudan et le Yémen.

### L'humanisme<sup>2</sup> sur la place publique

Lorsqu'un tenant de la laïcité défend ses idées, il n'est pas pour autant irrévérencieux envers une religion spécifique. Toutefois, sa vision du monde peut être une motivation importante et peut être de ce

<sup>2</sup> Le mot «humanisme» est ici à comprendre comme une traduction directe du mot *humanism* utilisé en langue anglaise pour signifier «laïcité».



fait considérée comme intrinsèquement non religieuse. C'est pourquoi le rapport examine quelques aspects plus larges de la liberté d'expression.

Les critères tentent d'établir si l'expression de principes humanistes fondamentaux sur la démocratie, sur la liberté et sur les droits de l'homme est réprimée. Le constat est le suivant: au moins 19 pays «répriment brutalement» l'expression de valeurs humanistes. Quarante autres pays imposent des restrictions «sévères», tandis que 44 autres appliquent des restrictions moins sévères. En conséquence, dans

103 pays sur 196, il est problématique, difficile ou extrêmement difficile d'exprimer certaines valeurs humanistes.

### Liberté d'expression dans la société

Le *Freedom of Thought Report* étudie surtout la discrimination en droit. Les discriminations sociales sont plus difficiles à mesurer mais un effort est mené pour en tenir compte également. Le constat est posé qu'il existe un système d'impunité ou de collusion en matière de violence de la part d'acteurs non gouvernementaux contre les non-croyants dans au moins 6 pays: le

Bangladesh, les Émirats arabes unis, l'Égypte, l'Irak, la Mauritanie et le Pakistan. Dans 13 pays, des personnalités du gouvernement ou d'organismes d'État se livrent ouvertement à de la marginalisation, du harcèlement, des incitations à la haine ou à la violence à l'égard des non-croyants.

Le rapport inclut aussi des témoignages de non-croyants sur leur vécu dans leur pays. Ces témoignages sont plus révélateurs que des données brutes car ils donnent une idée réelle de la vie dans des lieux où le simple fait de se déclarer non-croyant peut attirer l'ostracisme, voire des poursuites pour apostasie.

Au Bangladesh, par exemple, plusieurs écrivains, blogueurs et militants non-croyants ont été tués. Après l'assassinat d'Ahmed Rajib Haider en février 2013, le gouvernement a plié devant les pressions des partis politiques islamistes et des voix radicales appelant à l'arrestation des «blogueurs athées». Un blogueur, qui a survécu à une attaque à la machette, Asif Mohiuddin, a été lui-même traîné devant les tribunaux et emprisonné pour «*offense au sentiment religieux*». Au lieu de faire face aux terroristes, les autorités ont souvent légitimé la plainte de ceux-ci contre les blogueurs et, dans les années suivantes, plusieurs autres blogueurs – le plus connu étant Avijit Roy, tué en février 2015 – ont été fauchés dans des circonstances quasi identiques.

#### Perspectives

Documenter ces violations constitue une première étape vers leur élimination. L'IHEU poursuivra son travail et

## Documenter ces violations constitue une première étape vers leur élimination.

continuera à soutenir les militants qui tentent de faire adopter des réformes fondamentales dans le monde.

À court terme, les perspectives sont très préoccupantes. Il existe souvent un parallèle entre les divers mouvements populistes qui se développent dans le monde et l'autoritarisme religieux. Cette situation risque fort de créer (ou de recréer) de nouvelles restrictions à la liberté d'expression. Depuis que nous avons commencé à compiler ces rapports annuels, nous avons constaté une nette hausse des attaques et persécutions contre les non-croyants, principalement dans les États islamiques.

Sur le long terme, toutefois, il est possible que l'augmentation des cas d'intolérance s'explique partiellement par le fait que les non-croyants sont de plus en plus souvent prêts à déclarer ouvertement leurs opinions. La mondialisation de la culture par l'Internet et la diffusion d'idées libérales qui en découle ont transmis de nouvelles idées dans le monde. Mais cette évolution peut s'essouffler et nous ne pouvons donc pas baisser la garde. Néanmoins, la tendance à long terme indique une réduction de la pauvreté, une amélioration de l'éducation, de l'égalité et de la liberté d'expression. 

## Croire ou ne pas croire, telle n'est pas la question

La liberté de croyance et la liberté de conscience sont des droits universels absolus, mais l'usage que l'on fait de son intime aspiration, de sa propre conviction, doit être pondéré par le souci de l'autre. Et des autres.

Par Jean De Bruecker  
Secrétaire général du CAL

Au nom de l'intérêt général, il convient d'envisager des accommodements raisonnables à l'exercice de sa croyance. Il en est ainsi pour les croyances en général et pour les croyances religieuses en particulier. Comparaison n'est pas raison mais imaginons que j'ai toujours eu l'intime conviction que la conduite à gauche, que la progression en équilibre sur la ligne blanche, que le passage au rouge plutôt qu'au vert, étaient des options éminemment plus pertinentes et m'étaient chevillées au corps, ce que m'a confirmé un maître à penser, mon «monsieur sécurité» qui me dicte ma bonne conduite. Est proscrit tout écart à ces principes personnels auxquels je crois dur comme fer, croix de bois, croix de fer, si je mens je vais en...

#### De la pensée à l'expression

Les textes de référence qui constituent la partie faîtière du vivre ensemble font bien le distinguo entre ces libertés et leur exercice. Les articles 18, 9 et 10, respectivement de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne,

exposent sans ambiguïté le droit de toute personne à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ces trois articles, avec une implacable logique arithmétique, sont suivis respectivement des articles 19, 10 et 11 relatifs à la liberté d'expression. On insiste sur l'étendue de ce droit aussi bien au niveau de la forme, de l'espace dans lequel il peut s'exercer, des moyens mis en œuvre pour faire connaître ses opinions. Mais on précise également que l'exercice de ces libertés comporte des devoirs et des responsabilités et peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions, prévues par la loi et qui constituent des mesures nécessaires dans une société démocratique...

Le problème réside bien, non dans l'énoncé des convictions, mais dans leur imposition à d'autres. Pour que cette alchimie complexe fonctionne, il faut les garanties d'un État de droit, la référence et la reconnaissance des droits fondamentaux, bref il faut construire une histoire commune dans la diversité convictionnelle, mais avec des points de rencontres, de convergences et donc parfois des accommodements.

**Ce n'est pas parce qu'on croit qu'on grandit qu'on peut toiser la foule de ses contemporains; il est bien sûr tout aussi faux de penser que si l'on ne croit pas, on s'élève au-dessus de la mêlée.**

Le premier outil, pour aller vers les jours heureux, est le beau nom de liberté, il s'agit bien de la liberté de penser, de la liberté de s'exprimer et donc de disposer de cette faculté et de la reconnaître aux autres. Il ne faut pas se laisser abuser par un homonyme. En effet, ce n'est pas parce qu'on croit qu'on grandit et qu'on peut toiser la foule de ses contemporains; il est bien sûr tout aussi faux de penser que si l'on ne croit pas, on s'élève au-dessus de la mêlée.

La croyance est une affaire personnelle qui peut se vivre en groupe, qui ne doit pas être confinée dans les sous-pentes, les arrière-cuisines, elle a bien sa place dans l'espace public, mais ne peut inféoder les services publics. Ce processus n'est pas nouveau, il est même immuable, il est fait d'osmose, d'enrichissements réciproques. Le métissage des diversités fait alors la richesse de la vie en société.

Mais cette image d'Épinal a, il faut bien le constater, du plomb dans l'aile. Les raisons invoquées, de bonne ou de mauvaise foi, à cette inversion du

processus sont multiples. Ça va de la crise économique, de l'augmentation de la précarité, au rôle des intégristes religieux de tous bords, des populistes primaires et même secondaires, des incroyants bornés, sans oublier les xénophobes, les racistes, les attentats, l'horreur d'actions provoquant tristesse et colère, l'argument de la stigmatisation, la peur de l'autre, la recherche de l'ennemi commun, l'islamophobie, l'islamo-angélisme. Tous ces facteurs séparés ou combinés font que la situation se tend, se fige, les positions s'exacerbent, les antagonismes se renforcent, les replis se cultivent, les expressions des différences se multiplient. On teste, on nargue, on aiguillonne, attentifs aux réactions, aux propos qui pourraient alimenter les thèses de rejet, les justifications de la radicalisation.

**La laïcité, là où croyants et non-croyants se croisent**

Comment inverser la vapeur, remonter le courant, faire barrage au communautarisme, aux dérives théocratiques, à la démocratie émotive ? Au niveau des principes, on pourrait s'inspirer de la définition de la laïcité : « *La laïcité est le principe humaniste qui fonde le régime des libertés et des droits humains sur l'impartialité du pouvoir civil démocratique dégagé de toute ingérence religieuse. Il oblige l'État de droit à assurer l'égalité, la solidarité et l'émancipation des citoyens par la diffusion des savoirs et l'exercice du libre examen [...]* »

Pour rencontrer ce principe, il faut des actions, des pratiques et une volonté partagée de la mettre en œuvre. Et pour ce faire, renforcer le dialogue,

réagir promptement et sans ambiguïté aux propos et aux comportements qui représentent des obstacles au vivre ensemble, qui constituent des brûlots d'antagonisme, qui invoque de manière infondée le manque de respect, dénoncer les messages simplificateurs, les assimilations coupables. L'ignorance, la désinformation, la mollesse des réactions de la part des leaders, des groupes concernés, sont autant d'éléments qui doivent être rencontrés et combattus.

Ne laissons pas les citoyens se terrer dans des ghettos, des niches convictionnelles dont les occupants sortent seulement couverts et en vigilance défensive, ignorants ou détournant la parole des autres, mettent en place une visibilité, une lumière, fût-elle celle des bougies, pour exacerber l'exclusion, la stigmatisation, au nom d'une morale particulière. L'éducation, la formation, la diffusion des savoirs sont bien sûr le socle sur lequel tout s'articule au sein de toutes ces démarches. L'acquisition du savoir, du savoir être, du savoir-faire, le principe de mixité dans toutes nous composantes doivent être valorisés. Là encore, la mise en pratique de notre slogan « Libres, ensemble » prend toute sa mesure et confirme que la conception laïque de la société se présente comme le meilleur garant pour les droits des croyants comme des non-croyants.



# Mais comment peut-on être athée ?

Laïque, pourquoi pas ?... Mais athée, « who cares » ? À la différence de la laïcité qui est, elle, subsidiée dans notre pays à l'instar des cultes, personne ne reconnaît ce droit à l'athéisme. Et c'est sans doute heureux.

Par Serge Deruelle  
Vice-président de l'Association belge des athées (ABA)  
Professeur à l'UMONS

En tout cas, les athées, eux, ne s'en plaignent pas car leur statut est bien différent. En effet, si la laïcité prône la séparation des Églises (lire « religions ») et de l'État, l'athéisme, en revanche, prône celle des religions et des consciences. Si la laïcité est polymorphe, l'athéisme l'est bien plus encore. On le trouve de la gauche à la droite, des marxistes radicaux aux ultralibéraux. Depuis le « bon curé » Meslier qui, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, proclamait l'athéisme en vue de libérer les masses de l'oppression politique et sociale des masses, jusqu'à Friedrich Nietzsche, qui, à l'opposé, voulait le réserver à la seule aristocratie intellectuelle et sociale (sa « brute blonde » méprisante du peuple), pour l'épanouissement de laquelle les masses devaient être composées d'esclaves.

Comme quoi, si l'athéisme prône le « rien », comme pensent certains, on y trouve de tout. « *Le XXI<sup>e</sup> siècle sera religieux* », dit-on, attribuant faussement cette phrase à André Malraux. Le retour des intégrismes et de la violence avec laquelle ils

s'expriment semble confirmer cette assertion. D'autant plus qu'il ne s'agit pas seulement des attentats des seuls « fous de l'islam », mais aussi de la bestialité meurtrière de « fous d'autres religions ». Ceux d'intégristes bouddhistes, par exemple, tout aussi meurtriers, à Lhassa au Tibet en 2008, à Meiktila en Birmanie en 2013 ou encore à Aluthgama au Sri Lanka en 2014, pour n'en citer que quelques-uns pour cette religion que l'on dit si pacifique...

## À l'aise, l'athéisme...

À l'inverse de ce retour, ô combien violent, du religieux, l'athéisme n'a pourtant, en Europe du moins (la Pologne ou encore la Turquie exceptées !), jamais été aussi à l'aise pour essaimer. Nul besoin aujourd'hui, dans notre société laïcisée, de dissi-

**Athée, l'homme.  
Athée, l'humanité  
originelle aussi !**



muler sa pensée impie. Être athée et s'affirmer tel ne présente évidemment plus le danger, le cas échéant, de devoir goûter au « charme » des bûchers sur lesquels, avant la Révolution, l'on brûlait allègrement mécréants, hérétiques et autres apostats. Dans le monde francophone, du haut de sa gloire médiatique, Michel Onfray y a sans doute contribué pour une part, avant de s'envoler vers d'autres préoccupations plus consensuelles et postmodernes, revisitant par exemple la Révolution française dans le sens le plus réactionnaire qui soit.

Mais si l'on ne veut pas confondre causes et conséquences, c'est d'abord et avant tout la société tout entière

qui s'est ouverte à l'athéisme, offrant à des penseurs athées d'y trouver pignon sur rue. Retardataire, comme toujours lorsqu'il s'agit de conceptions du monde et de conscience sociale, cette « athéisation » intrinsèque de la société européenne est le prolongement décalé de l'État-providence et du consumérisme social (la Sécu protégeant mieux que tous les saints, le monde profane offrant plus que ce que promet le monde céleste), de la pilule contraceptive aussi (la bride religieuse lâchant face à la libération sexuelle).

Et si la grande contraction économique et le sida sont venus remettre en cause tout cela, permettant aux

religions de se refaire une santé – et dans ses convulsions intégristes, une psychose – l'athéisme s'y est installé confortablement et, quoique battu par les vents contraires, il y mûrit. Ainsi sommes-nous toujours plus nombreux à nous en revendiquer, comme le montrent avec évidence les sondages. Et encore ceux-ci minimisent-ils souvent la réalité, puisque l'on sait que, en raison du retard de la conscience sur l'évolution sociale, nombreux sont ceux qui confondent *ethos* culturel et conviction intime, se disant toujours être catholiques, ou musulmans, ou juifs... alors qu'ils affirment par ailleurs ne plus croire en Dieu.

Et puis, à l'heure où la démocratie parlementaire a succédé à la tyrannie féodale bénie par l'Église, il faut bien que le centre de gravité de l'abrutissement des masses se soit lui aussi déplacé des illusions de la religion à celles de la démocratie parlementaire. «Désabuser» les peuples, aujourd'hui, ce serait donc plutôt dénoncer et déconstruire les mécanismes par lesquels on fait accroire que notre société, cette machine à créer de la misère et de l'exclusion, est le meilleur des mondes possibles : qu'il est indépassable et le seul dans lequel les malheureux ont à espérer être heureux, non plus dans les Cieux mais sur Terre, cette fois.

#### **Mais pourquoi promouvoir l'athéisme ?**

Pourquoi se revendiquer athée ? Et non, plus prudemment, agnostique ? C'est que, cédant à la néces-

## **Nul besoin aujourd'hui, dans notre société laïcisée, de dissimuler sa pensée impie.**

sité consensuelle d'un doute dont il est de bon ton de se réclamer au sujet d'un Dieu que l'on sait pourtant ne pas être et offrant l'avantage non négligeable d'éviter le reproche du «dogmatisme», l'agnosticisme est souvent une forme honteuse de l'athéisme. Mais l'athéisme, contrairement à ce qu'en disent ses détracteurs (Frédéric Lenoir, par exemple) n'est pas un dogme et ne peut pas l'être. Multiple et varié dans ses formulations, conception sociale et idéelle transversale de tant d'opinions politiques aussi, l'athéisme se contente en effet d'affirmer que Dieu n'est pas et que, comme le disait le curé Jean Meslier, «*les religions ne sont que des inventions humaines*». Où est le dogme là-dedans ?

Tout simplement, l'athéisme s'inscrit dans cette démarche qui vise à renouer avec ce qu'est l'homme à sa naissance. Athée, l'homme. Athée, l'humanité originelle aussi ! C'est ensuite seulement que les hommes ont créé des dieux, puis leur Dieu. Mon chat n'y croit pas, lui. L'enfant n'y croit pas plus avant qu'on lui inculque la foi, c'est-à-dire la croyance en ce qui n'est pas croyable.

Il y a tant d'arguments à avancer pour contredire la croyance en

Dieu que je me contenterai d'avancer celui-ci : comment, s'il existait, un Dieu pourrait-il avoir eu l'idée d'énoncer des préceptes moraux, purement humains d'ailleurs, et dont beaucoup sont ridicules, alors même qu'il aurait, rien que pour les hommes, créé un univers qui compte, exclusivement dans ce que nous pouvons en observer, on le sait maintenant, pas moins de  $10^{23}$  étoiles ? Et pourquoi, si tardivement au regard de la si longue histoire de l'humanité ? Faudrait-il encore que l'on accorde à ce Dieu considéré comme infiniment sage d'avoir été aussi «infiniment *mégalos*», contredisant ainsi au passage le fait qu'il soit considéré comme infiniment sage ? En regard, l'athéisme est un modèle de sobriété et de simplicité !

Les croyants s'étonnent toujours de ce que l'on puisse être athée. Mais, pour les athées, ce qui est surprenant, c'est que l'on puisse croire en Dieu. Et, ce, à travers tant d'innombrables religions ! Un Dieu unique, s'il existait, permettrait-il que l'on

en vénère d'autres ? L'athéisme ne s'embarrasse pas de ces contradictions. Il affirme que Dieu n'est pas, point barre. Posément, paisiblement, sans qu'il soit ici besoin de brûler ce que l'on a adoré – l'aurait-on adoré. Sans haine non plus. Loin de l'acharnement avec lequel certains laïques, confondant trop facilement le phénomène religieux lui-même avec ses effets, s'en prennent, au travers de ce qu'ils considèrent comme des «signes manifestes de religiosité», aux croyants eux-mêmes.

À l'inverse, parce qu'elle est sereine et ferme, la critique athée des religions est toujours empreinte du plus grand respect humain pour ceux dont la foi est un héritage social ancré dans leur conscience tout autant que le réconfort, comme disait l'autre, de «la créature accablée par le malheur», dans ce «monde sans cœur» et dans cette «époque sans esprit». 

Dans l'ouvrage qu'il lui a consacré, Serge Deruelle nous fait découvrir Jean Meslier, cet étonnant curé (1664-1729) qui fut à la fois le premier théoricien de l'athéisme et le seul penseur révolutionnaire du XVIII<sup>e</sup> siècle en France avant la Révolution. Laissant une large place au texte de Meslier lui-même, Serge Deruelle précise la portée dans l'histoire des idées philosophiques et politiques de ce curé de campagne qui, sans que celui-ci le suive dans ses élans les plus radicaux, enthousiasmera Voltaire.

 Serge Deruelle, «*Lire Jean Meslier, curé et athée révolutionnaire. Introduction au mesliérisme et extraits de son oeuvre*», préface de Roland Desné, Bruxelles, Aden, coll. «Opium du peuple», 2008, 415 pages. Prix: 22 euros



## Opinion

# Comment être libre en étant sous tutelle?

Abnousse Shalmani est une écrivaine française d'origine iranienne. Elle s'est fait connaître en 2014 avec un livre décapant intitulé « Khomeiny, Sade et moi » publié chez Grasset. Elle nous livre ici une opinion personnelle sur la situation de la femme dans son pays d'origine et, de façon plus générale, dans le contexte de l'islamisme politique.

Téhéran, février 1979. Des triangles de visages, du menton à la ligne des sourcils, comme flottant dans une mare noire de femmes recouvertes de tchadors en une multitude de lignes diagonales. Khomeiny vient de descendre de l'avion et entérine la première révolution islamiste. Air France a assuré le rapatriement du sage sous le pommier de Neauphle lès château qui a excité l'anti-impérialisme des Sartre, Beauvoir et surtout Foucault. Les intellectuels ont applaudi, les mollahs ont gagné.

Téhéran, mars 1979. Une foule compacte de femmes manifeste. La très grande majorité sont tête nue, cheveux aux vents. Des jeans, des robes, des pantalons. Des médecins et des infirmières quittent leur poste et lèvent le poing à leur passage. C'est une foule bariolée en colère mais pleine d'une énergie et d'une volonté qui traverse les corps, les visages, les voix. Les femmes refusent l'obligation du voile. Elles le disent en persan, en anglais, en allemand.

La première image est connue. C'est celle qui s'impose quand on évoque l'Iran. C'est aussi celle qui devient la norme quand on évoque les femmes des pays arabo-musulmans: les femmes «enfoulardées» deviennent les seules représentantes des femmes de culture musulmane.

## Les «femmes-sandwichs» de l'islam politique

Ce sont toujours les vainqueurs qui écrivent l'histoire. Et les femmes en sont bien trop souvent les grandes perdantes. À partir de 1979 et la Révolution islamique d'Iran, insidieusement, le wahhabisme saoudien et les Frères musulmans vont se servir des femmes voilées comme autant d'étendards d'une revendication politique qui refuse la pensée hors Coran et la loi hors charia. C'est la naissance de ce qui, aujourd'hui, apparaît comme le nouveau combat des Lumières contre l'obscurantisme politico-religieux; un combat dont les femmes sont les

fers de lance mais aussi, quand elles osent refuser d'être réduites au rôle de «femmes sandwichs» de l'islam politique, les premières révoltées.

Comment posséder la liberté de dire quand la liberté de croire est abhorrée? Plus largement, comment être libre en étant sous tutelle? Le statut juridique de la femme musulmane est celui d'une mineure. Il est entretenu par la morale familiale, sociale et étatique qui lui refuse une série de libertés élémentaires et développe une intérieurisation de cette infériorité aboutissant à sa collaboration ou sa passivité. Ce statut lui dénie l'héritage au même titre qu'un homme ou la garde des enfants en cas de divorce ou encore la possibilité de se déplacer à l'étranger sans l'autorisation d'un tuteur (père ou mari ou frère ou fils); enfin, il cadenasse sa liberté de penser. Quand, en Égypte, 40 % des femmes considèrent les corrections physiques comme «justifiées» pour discipliner les «fautes» (sortir sans autorisation, avoir laissé brûler le dîner ou refuser des rapports sexuels)<sup>1</sup>; quand en Indonésie dans la province autonome d'Aceh où la charia est appliquée à la lettre, nous découvrons stupéfaits



qu'une majorité de femmes sévit dans la police de la charia (*Wilayatul Hisbah*) qui sillonne les rues et entre dans les maisons pour vérifier les bonnes mœurs des habitants, nous constatons que les femmes ne sont pas seulement victimes mais également pourvoyeuses de brutalité à l'encontre de leur propre sexe. De même, quand des bourgeoises

1 Selon «l'Enquête démographique et de santé» en Égypte (2008).

2 Chiffres du ministère de la Justice turc (2010).

égyptiennes, marocaines, algériennes, tunisiennes offrent un hymen à leurs filles avant le mariage, elles entretiennent l'inégalité et condamnent leur sexe à subir les interdits qui les tuent. En Turquie, entre 2002 et 2009, plus de 4 000 femmes ont été assassinées pour cause «d'honneur», soit une hausse de 1 400 %<sup>2</sup>. Comment pourrait-il en être autrement alors que le président turc Erdogan déclare que «l'égalité des femmes est contraire à la nature humaine»?

#### Se réapproprier corps et droits, même combat

Le symbole de cette violence, le signe de sa réalité juridique, sociale, culturelle et morale, c'est le voile. Une femme qui porte le voile «volontairement» répond à une injonction étatique et sociale; celle qui le refuse fait un choix, prélude à la liberté de conscience et première expression de sa liberté. Les femmes musulmanes doivent faire leur révolution sexuelle pour briser les murs de leur prison physique et mentale en se réappropriant leur corps, c'est-à-dire dire leurs droits. Si dans beaucoup de pays musulmans existent des femmes professeurs, médecins, ingénieurs, avocats, elles ne se sont pas pour autant libérées d'un système qui les nie. Car elles continuent d'entretenir un système patriarcal issu de la culture religieuse qui les brime en leur refusant la possession de leurs corps.

Chaque fois qu'une femme refusera d'élever ses enfants dans la reproduction des schémas patriarcaux entretenus par la religion, elle fera avancer les droits de toutes les femmes. Chaque

### Les femmes musulmanes doivent faire leur révolution sexuelle pour briser les murs de leur prison physique et mentale en se réappropriant leur corps, c'est-à-dire dire leurs droits.

fois qu'une femme prendra la parole pour dénoncer son oppression et pour revendiquer sa liberté, une autre femme pourra lever la tête. Chaque fois qu'une femme battue, humiliée ou violée refusera de se taire, toutes les femmes s'autoriseront à prendre la parole.

Pour la grande intellectuelle et féministe algérienne Wassyla Tamzali, «*Certaines féministes européennes et américaines ont oublié leurs combats, elles ont été capables de remettre en question l'ordre patriarcal dans ce qui fondait son système: la domination du corps des femmes et le contrôle de leur sexualité. Mais alors, ce qui était bon et essentiel pour les féministes occidentales ne le serait plus pour leurs sœurs des pays arabes et musulmans? Vous avez désacralisé la religion chrétienne. Nous, on essaie de désacraliser l'islam et vous ne nous suivez plus. Et encore, nous sommes moins audacieuses que vous! Alors, à vous la pensée et l'histoire, à nous la culture? Ça ressemble à de l'ethnisme. Nous, on re-suce notre culture, et vous, vous avancez!»*

# Au Congo, la liberté de conscience reste muselée

Accalmie passagère ou promesse d'un changement politique important? Le 31 décembre, un accord est intervenu au Congo sous l'égide de la Conférence épiscopale nationale. Pouvoir et opposition vont cogérer le pays durant une période de transition qui s'achèvera théoriquement à la fin de 2017 avec l'élection d'un nouveau président.

Par Achille Verne  
Journaliste

C'est dans ce contexte que nous avons demandé à Dismas Kitenge, professeur à l'Université de Kisangani, membre de la Fédération internationale des droits de l'homme et vice-président de Lotus, une ONG de défense des droits de l'homme basée à Kisangani, de faire l'état des lieux de la liberté de conscience et d'expression en RDC. Un terrain miné par le pouvoir, mais aussi par certaines Églises.

#### Espace de Libertés: Où en est la liberté de conscience et d'expression en RDC?

**Dismas Kitenge:** La liberté de conscience et d'expression est garantie par la Constitution et les instruments internationaux que la République démocratique du Congo a ratifiés. Mais elle a du mal à être respectée. Surtout depuis deux ans, depuis que la perspective des élections s'est imposée. Plusieurs éléments expliquent cela. D'abord, les policiers, l'armée

et les agents de l'administration judiciaire ne résistent pas au pouvoir et à ses ordres. Ils donnent tort à ceux qui s'opposent à la dictature. Nous avons approché plusieurs juges et magistrats qui ont rendu des jugements iniques sur ordre du pouvoir et qui regrettent aujourd'hui d'avoir envoyé des gens en prison. La liberté de conscience et d'expression souffre aussi des mesures mises en place pour restreindre la marge de manœuvre médiatique. Ainsi, des ONG n'ont pas accès aux médias publics, alors que ceux-ci sont financés par le Trésor.

**La liberté de conscience et d'expression fait aussi les frais de la présence d'Églises qui contribuent à l'imposition d'une pensée unique. Comment ce processus s'établit-il?**

C'est surtout vrai depuis dix ou vingt ans, avec l'apparition des Églises du réveil –des unions d'Églises chré-



**Comment les pasteurs des Églises du réveil s'y prennent-ils pour faire passer le message du pouvoir ?**

Les pasteurs ont plusieurs arguments. Ils affirment que ce qui est à César appartient à César. Autrement dit, ils font une différence nette entre le temporel et le spirituel. Ce qui aboutit à imposer aux fidèles l'idée qu'ils ne peuvent pas se mêler de politique. Ensuite, ils affirment que seul Dieu peut changer la politique et cela quand il le jugera bon. Enfin, si les hommes politiques peuvent faire le mal, se conduire en dictateurs, certains pasteurs prétendent qu'il faut malgré tout les aimer. Dieu fera le reste, notamment à travers la mort. Dieu seul opérera.

**Vous évoquez le carcan construit par les Églises du réveil autour des fidèles. Mais qu'en est-il de l'Église catholique ? Sa dimension « coloniale » a souvent été critiquée...**

tienues évangéliques nées du pentecôtisme. La plupart sont soutenues politiquement et financièrement par le pouvoir. Son but est de détourner à travers elles la population des vrais problèmes politiques et économiques que connaît le pays. Ces Églises sont instrumentalisées. Quand la tension politique est là, elles ont pour tâche d'encadrer et de calmer les esprits. Cette mainmise ne se limite toutefois pas aux pasteurs. Un militant politique doit parfois suivre le chef de son parti jusque dans la religion. Il y est obligé s'il veut garder ses priviléges.

Globalement, les évêques et les prêtres catholiques sont engagés socialement et politiquement en faveur du respect de la population. Ils sont du côté de la liberté d'expression, même si certains se laissent corrompre par le pouvoir. Il s'agit d'une minorité qui recommande au peuple l'endurance face aux souffrances qu'il endure. Ils lui demandent de laisser à Dieu le temps d'agir, ils prétendent que les hommes politiques sont nos frères. Mais ils ne sont qu'une minorité et ils doivent de surcroît faire face aux nombreux jeunes qui les remettent en cause. Quant à

la dimension coloniale, les Églises catholique, protestante ou kimbanquiste en sont aujourd'hui globalement protégées. Ces problèmes ne se posent plus de manière visible, car on a assisté à la forte émergence de pasteurs autochtones. Il n'y a plus d'évêques occidentaux, et 70 à 80 % des prêtres sont congolais.

**N'y a-t-il pas malgré tout un risque que la médiation des évêques effectuée dans le cadre de la transition ne soit perçue comme une manœuvre de l'Occident ?**

Quand les évêques se sont rendus à Rome, il y a eu quelques détracteurs dans l'entourage du président Kabila pour dire qu'ils prenaient leurs ordres chez le pape. Mais ils étaient peu nombreux. Même au sein des Églises du réveil, certains se placent aux côtés de l'Église catholique dès lors qu'elle recherche la paix. Ces voix évitent toutefois de se faire entendre publiquement.

**Jusqu'ici, la République démocratique du Congo échappe à l'émergence massive d'un islamisme radical. Faut-il craindre que cela ne change à terme ?**

Nous ne connaissons pas une telle radicalisation parmi la communauté musulmane. Toutefois, dans le Nord-Kivu, l'ADF-Nalu<sup>1</sup> a tenté d'assimiler le culte musulman à un mouvement de radicalisation. Mais la plupart des membres de l'ADF-Nalu sont des étrangers. Il existe en face, dans la société civile, un courant fort pour lequel la violence ne

peut être assimilée à un mouvement religieux. Heureusement, les musulmans congolais ont également refusé publiquement cette appropriation et l'incitation faite aux jeunes de prendre les armes. Mais le danger existe, on ne peut pas le nier.

**Que faire pour briser les chaînes de la liberté de conscience et d'expression au Congo ?**

Au niveau de la loi, il n'y a rien à modifier. La Constitution congolaise est claire à ce sujet. C'est son application qui pose problème. Il faut donc un régime démocratique qui respecte les droits humains, lesquels reposent sur la liberté de conscience et d'expression. Ce qui implique la présence de dirigeants qui respectent et incarnent la liberté démocratique, qui disposent d'une autonomie financière et organisationnelle. Mais aussi que la population bénéficie d'un minimum de vie économique. Qu'une justice réellement indépendante puisse réguler les rapports entre le politique et les Églises. Enfin, ces dernières doivent avoir des moyens pour fonctionner efficacement sinon elles seront toujours manipulées.

**L'accord du 31 décembre est-il une bonne nouvelle s'agissant de l'exercice des libertés qui nous occupent ?**

La ruse politique n'est pas révolue. L'accord du 31 décembre ne permet pas de dire qu'on est sorti de la crise. D'abord, la majorité présidentielle l'a signé sous réserves. Mais de

<sup>1</sup> Les Allied Democratic Forces (ADF ou ADF-Nalu), en français « Forces démocratiques alliées », sont un groupe armé ougandais essentiellement composé d'islamistes.

## Il faut un régime démocratique qui respecte les droits humains, lesquels reposent sur la liberté de conscience et d'expression.

quelles réserves s'agit-il ? On n'en sait rien. Nous ne croyons pas à la sincérité des acteurs. Rien ne promet que cet accord sera respecté. Par ailleurs, quid du timing ? Au vu de la préparation des élections, rien ne permet d'assurer qu'elles auront bien eu lieu avant fin 2017 et que le départ de Kabila suivra. Tout cela est fantaisiste. Par ailleurs, le

calendrier ne tient pas compte des moyens financiers et politiques. Le budget électoral se monte à un milliard de dollars. Or, il ne sera pas connu avant au moins la session parlementaire de mars/avril. Comment dès lors organiser des élections en décembre ? L'opposition s'est laissé prendre au piège. L'accord ne sera pas respecté à la lettre et Joseph Kabila ne partira pas avant 2018. Son camp a très bien joué. Dans l'année qui vient, Kabila pourra donc continuer à violer les droits humains sans rencontrer d'opposition. La société civile est pour sa part affaiblie par la répression. La liberté de conscience et d'expression ne sera pas respectée s'il n'y a pas de changements, s'il n'y a pas un soutien de la communauté internationale.



# URSS-Russie : heurts et malheurs de la liberté religieuse

La Russie est l'un des rares pays au monde à avoir expérimenté pendant plusieurs dizaines d'années une tentative systématique d'éradication de la religion et, ce, au nom d'une conception politique qui avait fait de la laïcité l'un de ses piliers.

Par Paul Destree  
Journaliste

Dès la constitution de 1918, en effet, les bolcheviks édictent la séparation de l'Église et de l'État. Mais si ce texte, très libéral, consacre la liberté d'expression, il précise également que tout ce qui a trait à la religion doit rester cantonné à la sphère privée. De même, s'il établit le suffrage universel, il établit aussi que les religieux en sont exclus. Enfin, le plus douloureux est bien entendu la confiscation de tous les biens ecclésiastiques.

Le changement est violent. Car, sous le tsarisme, l'Église orthodoxe russe jouissait d'une place exorbitante. L'État la dotait généreusement, n'hésitait pas à décréter des conversions de masse forcées en sa faveur et se livrait régulièrement à des persécutions contre les membres d'autres confessions (protestants dans les pays baltes, musulmans dans les régions méridionales de l'empire, juifs dans la «zone de résidence»).

Le tsar était le chef séculier de l'Église et il en nommait les principaux dirigeants.

En 1923, la nouvelle constitution soviétique durcit les dispositions antérieures. L'anticléricalisme est encouragé. Une puissante organisation appelée la «Ligue des sans-Dieu» se crée. Constituée surtout de membres du Parti ou des Komso-mol<sup>1</sup>, elle a pour but de combattre la religion et d'inculquer l'idéal scientifique à la population. Confortée dans son action par le comité central du Parti communiste d'URSS, la Ligue élabore en 1929 un plan quinquennal qui vise à éradiquer la religion. L'activisme anticlérical s'accompagne d'exactions contre des personnes et des biens et atteindra son apogée dans les années 1930. Au même moment, la collectivisation des terres et la «dékulakisation<sup>2</sup>» battent leur plein, des famines inouïes (*holodomor*<sup>3</sup>) rava-

<sup>1</sup> Organisation de la jeunesse communiste.

<sup>2</sup> *Koulak* : appellation péjorative désignant un propriétaire terrien aisé.

<sup>3</sup> En ukrainien, «extermination par la faim».

gent notamment l'Ukraine. Enfin, la période des purges connue sous le nom de «Grande terreur» va encore aggraver la situation.

### La «Grande Guerre patriotique» sauve l'Église

En 1941, l'attaque nazie contre l'URSS va entraîner un coup d'arrêt de cette politique. L'Armée rouge recule partout, Staline a un moment de doute. Tout ce qui peut être utile à la défense militaire, économique et morale de l'URSS va alors être mis au service de l'effort de guerre. Et, donc, les religions aussi. Des lieux de culte rouvrent leurs portes, l'attitude des autorités se fait plus souple. En 1943 est créé un Conseil des Affaires religieuses, sorte de ministère des Cultes qui ne dit pas son nom. Mais la méfiance tatillonne des autorités ne va pas pour autant disparaître totalement et, dans l'immédiat après-guerre, elle continuera au rythme des péripéties intérieures de l'URSS et des heurts de la Guerre froide.

Dans les années soixante et septante, la répression s'accentue à nouveau. Mais en 1977, une nouvelle constitution se montre plus coulante. Elle précise notamment que la liberté de conscience est garantie, de même que le libre exercice du culte. De plus, toute incitation à l'hostilité et à la haine pour fait de croyance religieuse est interdite (art. 52).

Avec la chute de l'URSS, la situation ne change pas : la nouvelle constitution de la Fédération de Russie de 1993 consacre à son tour la laïcité de

l'État, interdit l'instauration d'une «*religion d'État ou obligatoire*» et précise que toutes les religions restent séparées de l'État et égales devant la loi (art. 14).

### Russie nouvelle, recettes anciennes

L'irruption tonitruante de missionnaires évangéliques américains comme celle de Billy Graham en 1993 à Moscou donne cependant des poussées d'urticaire au clergé orthodoxe russe. Dès 1997, Boris Eltsine édicte une loi qui balise les activités religieuses. Tout en réaffirmant la liberté religieuse et la laïcité de l'État, ce texte reconnaît «*le rôle spécial de l'orthodoxie*» et exprime son «*respect*» pour le judaïsme, l'islam et le bouddhisme en tant que confessions historiquement présentes en Russie. Par contre, les nouveaux groupes doivent observer une période de probation de 15 ans durant laquelle leur est interdite toute activité publique.

En 2012, l'affaire des Pussy Riot<sup>4</sup> prouve que l'État russe est prêt à aller très loin pour protéger son Église. Poursuivies pour «hooliganisme» et «incitation à la haine religieuse», les jeunes femmes sont condamnées à deux ans de camp de travail en Sibérie. Cela sonne comme un coup de semonce : l'État ne plaisante pas avec la religion orthodoxe qui a un rôle majeur à jouer dans le grand projet du Kremlin. Un projet de reconquête de la grandeur de la Russie qui passe par la réactualisation de sa vocation impériale, la réaffirmation de la toute-puissance de l'État mais aussi par un



«retour à l'ordre moral» qui inclut un messianisme religieux. Au moment le plus fort de cette affaire, Poutine caressera d'ailleurs l'idée que le principe de la séparation de l'Église et de l'État devrait être abandonné.

De fait, et même si des nuances importantes existent en son sein, l'Église orthodoxe russe se sent actuellement pousser des ailes. Les monastères sont pleins, les églises connaissent un taux de fréquentation inédit depuis plus d'un siècle. Chaque jour se construisent de nouveaux lieux de culte et l'institution récupère les biens immobiliers confisqués naguère par les Soviétiques, comme le montre encore tout récemment l'annonce de la réouverture au culte de la cathédrale Saint-Isaac, à Saint-Pétersbourg.

Mais ce retour en grâce de la religion n'est pas gratuit pour la société civile russe. Il s'accompagne en effet de projets très précis qui touchent directement à la vie de tous les jours et aux choix de vie personnels. C'est ainsi que l'Église appuie sans vergogne des forces conservatrices qui tentent, par exemple, de repénaliser l'avortement. Ou encore qui ont réussi tout récemment<sup>5</sup> à faire passer en première lecture à la Douma<sup>6</sup> un texte qui banalise les violences domestiques. Selon ce projet de loi, la violence familiale, y compris envers les enfants, ne serait plus un crime, mais une simple infraction passible d'une amende. Le tout au nom du «*respect de la tradition familiale*». Vous avez dit incroyable ?

<sup>4</sup> Groupe de jeunes rockeuses qui avaient fait un happening mémorable dans la cathédrale du Christ-Sauveur à Moscou.

<sup>5</sup> 12 janvier 2017.

<sup>6</sup> Le Parlement russe.

# Dire non au ramadan

Les «déjeûneurs» marocains – ceux qui, au pays du couchant lointain, refusent de pratiquer le jeûne imposé par le ramadan au nom de la liberté de conscience – ont été déclarés hors-la-loi: hors loi des hommes ou hors loi de Dieu?

Par Aicha Ayari  
Journaliste

La «majorité écrasante» des Marocains pense qu'il faut respecter les valeurs coraniques et donc pratiquer le jeûne, quatrième pilier de l'islam. Ce qui devrait être un acte personnel, l'observation du jeûne vs sa non-observation, s'invite dans les sphères publique et politique pour être présenté comme la transgression d'une norme religieuse. Or, c'est bien la liberté de conscience qui passe à la trappe. Au Maroc, le jeûne est une pratique religieuse sacrée que les gouvernements n'hésitent pas à instrumentaliser à des fins politiques. La religion d'État est l'islam, ce qui annihile le droit à l'autodétermination de chacun et est donc contraire aux libertés fondamentales et à la Constitution marocaine qui garantit la liberté de culte.

## Quand en terre marocaine, la pratique du ramadan ne fait pas l'unanimité

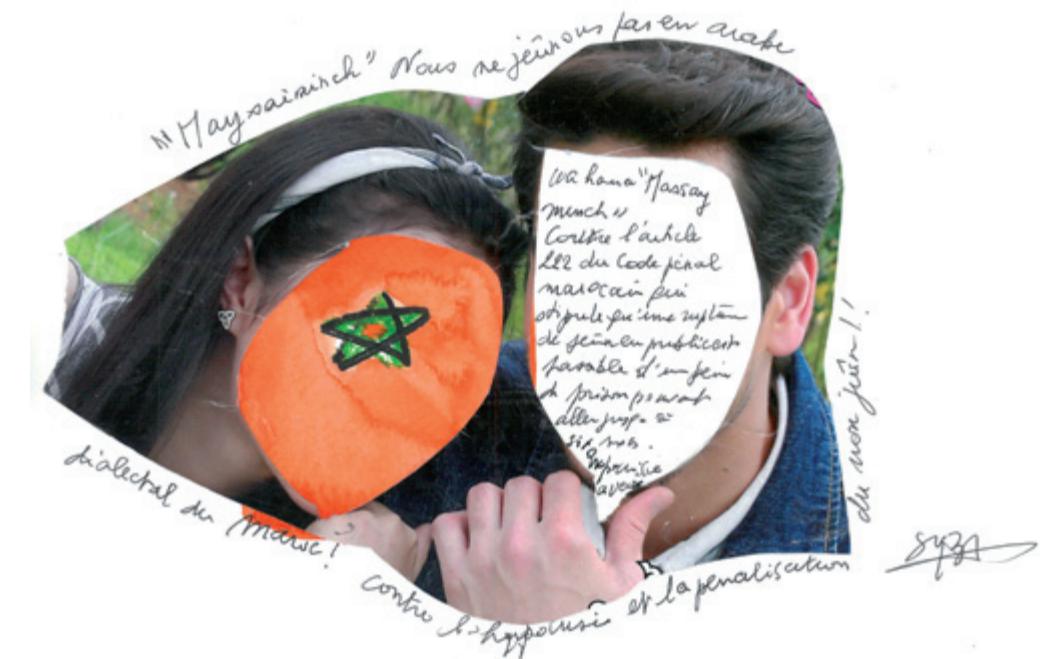
Pourtant «fait social total», des citoyens choisissent de braver cette obligation au nom de la liberté de conscience et ce, au risque de s'exposer à la pression sociale et aux sanctions judiciaires. C'est le cas du Mouvement alternatif pour les libertés individuelles (MALI), créé au Maroc en 2009 par

Zineb El Rhazoui et Ibtissam Lachgar. Le MALI demande la suppression de l'article 222 (voir infra) instauré par le maréchal Lyautey à l'époque coloniale et lutte pour les libertés individuelles. Considérant que l'observation du jeûne est «un choix personnel», le 13 septembre 2009, en plein mois de ramadan, le MALI lançait un appel pour l'organisation d'un pique-nique en journée dans la forêt de Mohammedia, ville côtière située entre Rabat et Casablanca. Cette action coup de poing avait comme double objectif de dénoncer la pression sociale et les poursuites pénales auxquelles font face les *fattara*<sup>1</sup> et de susciter un débat public. Une initiative vivement critiquée et récupérée à des fins politiques par le roi Mohamed VI et les partis politiques dits «islamistes» et «nationalistes»<sup>2</sup>. Empêchée par la police, cette manifestation a eu le mérite de soulever la question au sein de la classe politique et de mobiliser des jeunes militants: en 2010, le groupe Marocains pour le droit de ne pas jeûner pendant ramadan voyait le jour, suivi en 2012-2013 par le mouvement *Massayminch* (Nous ne jeûnons pas) et en 2014 d'un «collectif d'associations marocaines»<sup>3</sup> qui revendiquait la protection des déjeûneurs du ramadan et la liberté de conscience.

<sup>1</sup> Cette expression vient du verbe *fatar* qui signifie «déjeuner» en arabe, les personnes ainsi désignées étant celles qui déjeûnent, c'est-à-dire qui rompent volontairement le jeûne.

<sup>2</sup> «Maroc: Le gouvernement doit mettre fin aux actions de la police contre un groupe accusé de vouloir rompre le jeûne du Ramadan», mis en ligne le 19 septembre 2009, sur <https://www.hrw.org>.

<sup>3</sup> Soufiane Shiti, «Un collectif demande la protection des déjeûneurs du ramadan», mis en ligne 24 juin 2014, sur <http://telquel.ma>.



## L'article 222, toute une histoire!

L'article 222 punit d'un à six mois de prison et d'une amende de 200 à 500 dirhams quiconque qui «notoirement connu pour son appartenance à la religion musulmane rompt ostensiblement le jeûne dans un lieu public pendant le temps du ramadan, sans motif admis par cette religion». Rappelons que l'article 222 est contraire aux conventions internationales dont l'article 18 du Pacte international des droits civils et politiques, alors ratifié par le Maroc et qui prévoit que «la liberté de religion implique la possibilité de choisir la religion de son choix et de la manifester, tant en public qu'en privé».

L'histoire nous apprend que ce sont des magistrats français, restés au Maroc après l'indépendance, qui ont, en 1962, rédigé le Code pénal maro-

cain. Ce dernier, influencé par le droit français, est «en quelque sorte le petit cousin du Code pénal français de 1810», déclare Michèle Zirari, spécialiste en droit pénal marocain et militante pour les droits humains qui a connu Adolf Ruolt, un des rédacteurs du Code pénal. Juriste, elle affirme que «les magistrats français ont rajouté quelques infractions spécifiques pour que le code soit vraiment marocain, à l'instar de la rupture publique du jeûne ou encore des relations sexuelles hors mariage». D'après les annotations de Ruolt, «l'article 222 vise à réprimer une infraction grave aux prescriptions de la religion musulmane qui peut être l'occasion de désordre sérieux en raison de l'indignation qu'elle est susceptible de soulever dans le public». Notons qu'en 1961, Hassan II monte sur le trône, ce qui vient renforcer la place de l'islam comme pilier de la monarchie. Michèle

Zirari ajoute: «*À l'époque, les gens rompaient le jeûne en public. Il y avait encore beaucoup d'étrangers au Maroc et les cafés et restaurants étaient ouverts pendant le ramadan. Les premières arrestations ont eu lieu vers 1965-1966 et au début, ça étonnait tout le monde.*» Enfin, les termes «notoirement» et «ostensiblement» sont trop vagues: comment pourrait-on distinguer un Marocain musulman d'un autre qui ne l'est pas?

### L'arbre qui cache la forêt

Ce phénomène des déjeûniers pose toute la question des libertés individuelles au Maroc; un pays conservateur où les normes religieuses continuent de «faire leur loi». Mais, Khadija Ryadi<sup>4</sup> rejette l'hypothèse selon laquelle la société marocaine ne se serait pas prête pour accueillir un tel changement: «*Ce n'est pas une question de mentalité mais de valeurs diffusées par l'État.*» En effet, tout comme Michèle Zirari, Khadija Ryadi rappelle que dans les années 1970-1980, sur les campus universitaires, les étudiants mangeaient et fumaient ouvertement durant le mois de ramadan sans que cela ne pose problème. Depuis, d'après l'ancienne présidente de l'AMDH, on est face à une montée croissante du repli identitaire sciemment façonné et guidé par le pouvoir en place. Les canaux de diffusion des voix libres ont diminué car l'État a pris un certain nombre de mesures allant vers un renforcement du conservatisme, telles que l'affaiblissement de la gauche et du mouvement laïque, la suppression de la philosophie à l'université et l'encouragement des écoles coraniques. Dans le débat sur l'ouverture ou la fermeture de la société

marocaine en matière de mentalités et de mœurs, ce sont des politiques qui instrumentalisent la religion dans un contexte régional et international (terrorisme, radicalisme, mouvements sociaux, etc.) favorable à la limitation des droits des Marocains, à l'application de verrous sécuritaires et à la montée en puissance des courants conservateurs. Par exemple, la réforme du Code pénal marocain de 2015 n'a pas profité à l'article 222: Mustapha Ramid, alors ministre de la Justice et membre du Parti de la justice et du développement (formation à référentiel islamiste actuellement au pouvoir), considérait que sa suppression irait à l'encontre des valeurs de la société et de l'islamité du Maroc. En cela, les déjeûneurs sont soumis à la loi des hommes.

Force est de constater que le phénomène des déjeûniers est un énième exemple qui cache en réalité un déficit énorme de tolérance et l'inadéquation des textes de loi et, plus globalement, des traditions et du conservatisme, avec une société dont les mœurs et les idées se confrontent à une mondialisation galopante. La jeunesse marocaine exprime des besoins flagrants d'émancipation que le pouvoir et les franges conservatrices ne pourront pas faire taire éternellement. Il y a à peine 10 ans, au Maroc, on n'osait pas parler de l'homosexualité, des relations extra-conjugales ou encore de la question du droit des femmes à l'héritage. Les débats permettent donc des avancées et libèrent la parole; en soi c'est déjà un objectif atteint qui récompense un long combat. Reste qu'en la matière, les déjeûneurs ont encore bien du pain sur la planche.

<sup>4</sup> Ancienne présidente de l'Association marocaine des droits humains (AMDH) et récipiendaire en 2013 du prix des Nations unies pour la cause des droits de l'homme.

# Droits à géométrie variable en République populaire de Chine

La République populaire de Chine renvoie souvent l'image d'une dictature monolithique où une élite autoritaire piloterait le pays à marche forcée, sans contestation possible. Libertés de pensée, de conscience et d'expression oscillent entre développement et restrictions.

Par Laetitia Tran Ngoc  
Rédactrice

Or, depuis l'ouverture de l'Empire du Milieu au monde, une forme de liberté d'expression s'y est développée. La liberté de pensée en Chine se caractérise par une tolérance relative, favorisée par l'État qui autorise la liberté individuelle tout en exerçant un contrôle attentif sur les groupes ou personnes susceptibles de constituer une menace pour le pouvoir. Loin d'être homogènes, les restrictions des libertés varient cependant selon la région géographique concernée ou la question soulevée.

### Trente années d'ouverture

Le développement économique accéléré a complètement transformé le pays et y a créé la plus importante classe moyenne au monde, devant les États-Unis. Une presse financièrement indépendante a vu le jour à côté des médias officiels tels que CCTV ou *China Daily*, dont la ligne éditoriale, bien que toujours soumise au contrôle

des autorités, est plus libre. En parallèle, les nouvelles technologies de télécommunication sont devenues un moyen alternatif d'information dans un pays désormais premier utilisateur mondial d'Internet. Cependant, cette nouvelle liberté reste étroitement contrôlée: plus de 40 000 fonctionnaires sont affectés, rien qu'à Pékin, à la surveillance du web chinois. Les grands portails étrangers comme Yahoo ou Google sont également contraints de participer à la censure en filtrant certains mots clés tels que «démocratie» et «Tiananmen»... Une censure que les jeunes Chinois urbains, connectés et ouverts sur leur monde, contournent aisément via des VPN (Virtual Private Network), systèmes permettant de passer outre les restrictions du réseau. De nombreux blogs engagés existent et il n'est pas rare que les auteurs de blogs censurés les rouvrent quelques jours plus tard sur des serveurs étrangers. En favorisant la rapidité des échanges et

## Là où auparavant, les Chinois ne pouvaient qu'écouter, ils sont désormais devenus commentateurs de la vie politique et sociale.

des idées, Internet a modifié en profondeur les rapports sociaux dans le pays: là où auparavant, les Chinois ne pouvaient qu'écouter, ils sont désormais devenus commentateurs de la vie politique et sociale.

### Tous les activismes ne sont pas égaux

L'activisme de la société chinoise est une caractéristique peu connue du pays: on relevait ainsi 180 000 «incidents de masse» (grèves, manifestations et troubles à l'ordre public) en 2010, auxquels les autorités ont répondu par des méthodes allant de la tolérance à la répression violente. Cette inconstance trouve sa source dans la Constitution chinoise, qui consacre la liberté de parole tout en affirmant que les citoyens de la RPC ne doivent pas porter atteinte à l'État et la société dans l'exercice de leurs droits, et leur interdit de commettre des «*actes nuisibles à la sécurité et aux intérêts de la patrie*». Ce paradoxe offre donc un cadre légal pour limiter les libertés de la population lorsque ces dernières dérangent.

En manière d'activisme, certaines causes bénéficient de plus de tolérance que d'autres. Les autorités

chinoises ont ainsi commencé à lâcher du lest face aux fréquentes «révoltes vertes» d'une partie de la population protestant contre la mauvaise qualité de l'air ou la pollution de leur environnement. Cette tolérance n'est pas un hasard: la crise environnementale touche particulièrement le nord-est du pays, zone la plus riche et la plus peuplée de Chine. Le coût de la dégradation de l'environnement représenterait par ailleurs entre 3 % à 12 % du PIB. En d'autres termes, c'est la convergence des intérêts des autorités et de la population, plus que l'efficacité de l'activisme écologiste, qui explique la tolérance de l'État à ce sujet.

Cette convergence est absente à l'ouest du pays, où les revendications des minorités ethniques sont fortement réprimées. Majoritairement peuplée de Han, la Chine compte 55 minorités ethniques représentant 8,5 % de la population et intégrées à des degrés divers au reste de la société. Certaines, comme les Tibétains et les Ouïghours, contestent la tutelle chinoise. Incorporées tardivement à la RPC, ces minorités ont conservé une identité nationale forte qui, combinée à un sentiment de discrimination sociale et d'injustice économique les place en perpétuelle rébellion larvée. Au Tibet, l'étroite surveillance des activités religieuses, la sinisation des villes tibétaines et la modernisation forcée ont profondément modifié le mode de vie des habitants. En l'absence de toute solution politique, le combat des Tibétains s'enlise dans le désespoir, comme en témoignent quelque 130 immolations de moines bouddhistes

entre 2012 et 2013. À l'extrême ouest de la Chine, la province du Xinjiang, intégrée au territoire chinois en 1949, fait face à des mouvements indépendantistes plus violents. Les migrations de Han ont rendu les Ouïghours minoritaires dans leur région, tandis que la montée de l'intégrisme musulman y a causé la multiplication des attentats, poussant Pékin à renforcer sa mainmise sécuritaire sur la région.

### Liberté religieuse sous contrôle

Alors que le régime communiste réprimait toute pratique religieuse durant la Révolution culturelle, cinq religions ont désormais un statut officiel: le taoïsme, le bouddhisme, l'islam, le protestantisme et le catholicisme. Ce tournant a donné lieu à une renaissance spectaculaire du phénomène religieux. Le christianisme, et le protestantisme en particulier rencontrent un succès phénoménal: le pays compte à présent plus de 4 600 églises catholiques et plus de 25 000 lieux de culte protestants, tandis que le nombre de chrétiens est passé de 4 millions en 1949 à environ 70 millions aujourd'hui.

La Constitution ne protège cependant que les religions considérées comme



«normales» et bannit les pratiques religieuses pouvant troubler l'ordre social. Les autorités chinoises sont particulièrement méfiantes envers les catholiques, dont le culte inclut la reconnaissance de l'autorité du Pape, perçue comme une autorité étrangère. En conséquence, l'Église catholique chinoise est divisée en deux entités concurrentes: une Église officielle,

dont les évêques sont nommés par Pékin et contrôlés par le Parti; et, d'autre part, une Église clandestine dont les fidèles reconnaissent l'autorité du Pape et qui est encore aujourd'hui l'objet de persécutions, même si une certaine tolérance *de facto* peut être observée à son égard.

Le mouvement Falun Gong, créé en 1992, connaît un destin similaire. Ce courant syncrétique associant techniques méditatives à une doctrine moraliste et messianiste était à l'origine toléré par les autorités. Très organisé, il s'affirma au cours des années 1990 comme un mouvement autonome du pouvoir et organisa en 1999 à Pékin la plus grande manifestation vue en Chine depuis Tiananmen en réaction à une campagne de dénigrement. Le mouvement est depuis lors sévèrement réprimé. Ainsi donc, ce ne sont pas les croyances religieuses en tant que telles qui sont réprimées en Chine, mais la religion en tant que pratique organisée, dès lors qu'elle peut servir de véhicule à la contestation politique et séduire les mécontents de l'ère postmaoïste.

#### Une situation contrastée

L'examen de la situation des droits civils et politiques en Chine laisse entrevoir une situation très nuancée. Depuis 1989, l'opposition au régime communiste est dispersée, désorganisée et minée par les rivalités personnelles. Les opposants considérés comme réellement dangereux font l'objet d'une répression impitoyable, entre intimidations, surveillance et emprisonnement.

## Ce ne sont pas les croyances religieuses en tant que telles qui sont réprimées en Chine, mais la religion en tant que pratique organisée.

En parallèle, malgré les limitations persistantes, les Chinois jouissent d'une liberté sans précédent dans l'histoire du pays, avec des possibilités de voyage et d'accès à l'information bien plus développées qu'il y a 30 ans. D'après des enquêtes d'opinion, la plupart des Chinois (84 %) estiment d'ailleurs que leur pays est démocratique<sup>1</sup>. Le soutien apporté par les Chinois à leur système politique peut s'expliquer par leur fait qu'une partie importante de sa population, épargnée par la répression directe, demeure tournée vers la poursuite d'un confort matériel et d'une stabilité sociale que le Parti communiste a été en mesure de lui apporter jusqu'à présent. S'il est légitime de se demander combien de temps le régime pourra maintenir ce tour d'équilibriste, il serait donc réducteur de considérer, comme c'est souvent le cas en Occident, la démocratie représentative comme l'horizon unique et indépassable de la Chine. 

# Liban : une presse à la dérive ?

La presse libanaise souffre de trois tares essentielles. La première est le principe des exclusivités qui limite le droit de détenir des publications journalistiques à un nombre restreint de privilégiés. La seconde est l'omniprésence de la logique confessionnelle qui domine le pays. Et enfin, bien sûr, il y a le pouvoir de l'argent...

Par Nadim Jarjoura  
Journaliste et critique de cinéma - Beyrouth

Dans les années 1940, la finance a eu une influence positive sur l'essor de la presse libanaise. Mais le marché publicitaire est actuellement en panne et les ventes des quotidiens et des hebdomadaires n'ont jamais suffi à assurer l'indépendance d'un journal ou d'une publication par rapport au financement politique qui a ses propres exigences, ses orientations et ses intérêts.

Même quand la presse – basée essentiellement sur des entreprises familiales – essaie de s'affranchir des clivages confessionnels qui rythment toute la vie libanaise, ses efforts calent vite devant le financement politique, principal pilier d'une profession qui, pourtant, voudrait être l'image des libertés publiques et professionnelles dans le monde arabe. De fait, la situation libanaise reste fragile et confuse car elle n'est pas construite sur un noyau national rassembleur, une vérité apparue au grand jour lors de la guerre

civile libanaise en 1975 mais dont les signes avant-coureurs étaient perceptibles depuis longtemps.

Depuis les années 1950, des sommes énormes ont été injectées dans des quotidiens et dans des magazines hebdomadaires politiques libanais. Ce financement est venu d'Algérie, de Libye, d'Iraq, de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), sans oublier les pays du Golfe qui ont dépensé des sommes énormes pour s'assurer des voix soumises à leur politique. Ils tiennent aujourd'hui les rênes de la presse en finançant les mondes du journalisme et de l'information télévisée.

Au Liban, la période allant jusque 1975 a pu être considérée comme l'âge d'or de l'économie, du commerce, des arts, de la presse et des « libertés personnelles » (bien que ces dernières n'ont jamais été profondément ancrées dans l'éducation, les comportements et les relations

interpersonnelles). Mais la presse n'a jamais pu s'autofinancer par les ventes et les revenus publicitaires. Cependant, la situation était moins dramatique qu'aujourd'hui. Les tirages des principaux quotidiens comme *An-Nahar* (premier quotidien en langue arabe) étaient de l'ordre de 65 000 exemplaires, culminant parfois à 85 000. Même si ce chiffre était important, il ne suffisait pas à rendre ce quotidien complètement indépendant, alors que la situation économique et financière du pays était plus prospère que de nos jours et que les médias électroniques et les chaînes satellitaires n'existaient pas encore.

Il n'est pas difficile de comprendre que le financement politique est un obstacle au travail journalistique car il conduit à beaucoup de concessions qui sacrifient les libertés professionnelles aux intérêts du financier. De nombreux propriétaires de médias ont eu «l'intelligence» d'ouvrir des petits espaces de liberté d'expression. Des intellectuels et des journalistes exploitent cette ouverture en y publiant des débats, des articles, des commentaires et des enquêtes dans lesquels ils défendent des positions opposées à la politique du journal lui-même. Le propriétaire d'un tel média tire un double avantage de cette stratégie: d'une part, il se donne publiquement l'image d'un démocrate qui veille à la liberté d'expression, et, d'autre part, il utilise malicieusement cette arme (on dira même cette «menace», ce «chantage») à l'égard de son bailleur de fonds.

## Même quand la presse essaie de s'affranchir des clivages confessionnels qui rythment toute la vie libanaise, ses efforts calent vite devant le financement politique.

Aucun chiffre officiel sur les ventes ne peut être estimé car les patrons de presse ne déclarent pas le nombre d'exemplaires vendus. Les données qui circulent parmi les travailleurs de l'imprimerie et de la distribution avancent le chiffre maximum de 20 000, 25 000 exemplaires vendus chaque jour par douze organes de presse écrite qui sont encore publiés actuellement, dont un en langue française (*L'Orient-Le Jour*).

Le malaise de la presse libanaise provient de la mauvaise gestion et de l'ignorance presque totale des principes de base du métier et de ses fondements. Mais aussi des engagements pris par les patrons de presse envers les différentes composantes politiques, religieuses et confessionnelles libanaises qui, d'une manière ou d'une autre, sont toutes soumises à des «agendas» arabes en conflit, et qui participent de la sorte à l'approfondissement des conflits intérieurs.

Malgré tout, on ne peut ignorer la présence de certaines énergies

professionnelles, actives, honnêtes et engagées. Mais les porteurs de ces énergies souffrent. Bien souvent victimes d'intérêts qui les dépassent, ils subissent d'énormes pressions. D'ailleurs, l'histoire de la presse libanaise n'est pas exempte d'assassinats et d'exécutions de journalistes. Ainsi, lors du conflit avec la féroce coalition syro-libanaise qui régna longtemps au Liban, les journalistes Samir Kassir et Gibran Tuéni furent assassinés respectivement le 2 juin 2005 et le 12 décembre 2005.

Le régime confessionnel qui étend ses ramifications dans toutes les institutions libanaises, publiques ou privées, représente l'obstacle principal à un exercice actif et efficace de la liberté de la presse. Les tabous sont nombreux. Le plus puissant est l'interdiction de «toucher» aux religions et aux confessions, qui sont toutes liées au monde politique, économique et commercial. Ceci signifie, par conséquent, l'interdiction de «toucher» aux hommes de religion, même si, dans leur majorité, ceux-ci travaillent dans le domaine public. En juin 2006, une nouvelle guerre civile a failli éclater suite à la diffusion de l'émission humoristique sati-

rique «*Bas Mat Watan*» (jeu de mots signifiant: «les sourires d'un pays» ou «quand le pays se meurt») dont un des intervenants imitait Assayed Hassan Nasrallah, secrétaire général du Hezbollah. Ses partisans ont déclaré que cette imitation était une atteinte à la dimension sacrée que l'homme religieux représente,



oubliant que ce ministre du Culte est aussi politicien et donc personnage public.

Parmi les autres sujets qui exposent les journalistes à être jugés et à devenir victimes de campagnes d'agression féroces, on doit mentionner l'histoire de la guerre du Liban et ses vérités non reconnues telles que le déplacement de populations, le trafic d'organes humains, le trafic d'êtres humains, les personnes enlevées et disparues. Par exemple, le sort des 17 000 personnes «disparues» pendant la guerre est toujours inconnu. Les autorités libanaises, en complicité avec les partis politiques dont les propres milices armées qui régnèrent en maître sur le pays et sur la population, refusent non seulement de dévoiler la vérité mais œuvrent à la dissimuler. La loi du 26 août 1991, dite «loi de la grâce générale» a gracié tous les criminels de la guerre civile. Elle a eu pour conséquence l'acquittement de tous les criminels de guerre, lesquels se sont reconvertis en politiciens qui gouvernent et dominent le pays.

D'autres sujets sociaux peinent à trouver une presse capable de les défendre, sauf cas exceptionnels ou pendant des périodes déterminées: légalisation du mariage civil, protection de la femme contre la violence conjugale, droit de la femme de donner la nationalité libanaise à son mari ainsi qu'à ses enfants, etc. Certains journalistes militent pour ces sujets par des articles publiés dans les journaux où ils travaillent ou au sein d'associations civiles

**Le régime confessionnel qui étend ses ramifications dans toutes les institutions libanaises, publiques ou privées, représente l'obstacle principal à un exercice actif et efficace de la liberté de la presse.**

qui possèdent leurs propres médias (publications et sites électroniques). Mais le chaos règne. L'absence de professionnalisme tue le métier; l'ignorance est répandue; tenir des propos racistes est devenu un principe des émissions et des journaux télévisés...

Il existe, certes, deux syndicats: l'un pour les journalistes et les rédacteurs mais qui n'exerce pas son rôle de défense professionnelle, et l'autre pour les patrons de presse qui, lui, s'occupe de ses membres en occupe et défend leurs intérêts aux dépens de tout et de tous.

Cette image est sombre. Les exemples énumérés ci-devant ne représentent qu'une partie de la triste scène. Nombreux sont ceux qui répètent que la presse libanaise n'existe plus. ♦



# Pour un millénaire des Lumières

Le programme «Rives d'Europe» propose aux écoles une animation culturelle qui ouvre une perspective épistémologique nouvelle et transforme une narration historique admise depuis plusieurs décennies: reconnaître le phénomène des «Lumières» non plus dans une durée courte mais dans une périodicité longue, non plus celle du siècle des Lumières<sup>1</sup> mais celle d'un millénaire.

Par Roland de Bodt  
Chercheur et écrivain

Le «millénaire des Lumières», une période de mille années qui prendrait son origine dans l'essor des sciences arabes au IX<sup>e</sup> siècle et qui s'achèverait dans la lumière noire du bombardement atomique<sup>2</sup> de la cité d'Hiroshima (août 1945). Si cette nouvelle narration réforme les savoirs que les générations précédentes nous ont légués à propos du phénomène des «Lumières», elle ne modifie pas, pour autant, les faits historiques sur lesquels ils ont appuyé leurs conceptions. Simplement, elle élargit l'horizon sur lequel construire une compréhension actuelle de ces savoirs; elle fait synthèse de multiples travaux scientifiques, réalisés ces trente dernières années, qui nous invitent à revoir nos conceptions. Cette actualisation nous aide à déchiffrer autrement le monde dans lequel nous vivons et à y penser l'avenir.

## Un symbole éclairant

Parce qu'elle porte des valeurs positives, qui ont de longue date

été attachées au symbolisme de la «lumière», la notion de «siècle des Lumières», inspire aujourd'hui encore des philosophes, des artistes, des animateurs, des enseignants, des projets pédagogiques et des recherches scientifiques. En effet, la déclinaison au pluriel des «Lumières» autorise l'expression de points de vue divergents, elle fait le pari du travail de la raison, d'une vision du monde moins dogmatique, plus dialectique et plus conviviale, elle valorise la tolérance envers la différence et incite à une posture humaniste d'ouverture à l'autre.

Pour le programme «Rives d'Europe» lancé par l'association Arts & Publics, dans l'expression «siècle des Lumières», ce n'est pas tant la notion de «Lumières» qui fait, aujourd'hui, question que celle de «siècle». Ce serait même principalement sur la base des valeurs positives des Lumières qu'il semble judicieux d'adopter la notion de «millénaire des Lumières».

Si les Lumières consistaient à autonomiser la philosophie de la connaissance du champ de la vérité révélée, alors la temporalité du millénaire apparaîtrait bien plus adaptée à situer l'ampleur de cette aventure de la pensée sur un plan historique ou géographique. En effet, le chemin de la réception de *La Logique* d'Aristote<sup>3</sup> (Athènes, IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère) passe aussi par Damas et Alep, par Bagdad et Alexandrie, par Byzance, Cordoue et Tolède, pas seulement par le Mont-Saint-Michel. Et les postures adoptées par Descartes, Spinoza et Kant paraissent aujourd'hui moins étrangères à celles adoptées, plusieurs siècles plus tôt, par Al Fârâbî, Ibn Sinâ (Avicenne), Ibn Rushd (Averroès) ou Maimonide.

## Au cœur des domaines philosophiques et religieux

Si la philosophie des Lumières avait pour vocation de reconnaître à la raison humaine des vertus appropriées pour construire les connaissances scientifiques humanistes sans mettre en cause la vérité révélée<sup>4</sup>, alors l'étendue du millénaire serait plus indispensable encore.

Dans le *Discours de la méthode*, Descartes, à l'exemple d'Averroès, cherche à autonomiser la philosophie de la connaissance tout en laissant la philosophie morale, la philosophie éthique et politique aux mains de la cité, voire de la religion: «*Je me formai une morale par provision, qui ne consistait qu'en deux ou trois maximes [...]. La première était d'obéir aux lois*



René Descartes, toujours d'actualité!

*et aux coutumes de mon pays, retenant constamment la religion en laquelle Dieu m'a fait la grâce d'être instruit dès mon enfance [...]»<sup>5</sup>*

<sup>3</sup> L'*Organon* d'Aristote examine les moyens utilisables par la raison humaine pour construire des connaissances fiables (vérités).

<sup>4</sup> Cette stratégie d'évitement se trouve très explicitement chez Descartes, dès la première partie du *Discours de la méthode*.

<sup>5</sup> Descartes, *Discours de la méthode*, III.

## L'heure de Spinoza est arrivée!

Lire les philosophes est une entreprise parsemée de points d'interrogation, que l'on accomplit souvent avec une gravité teintée d'incrédulité. Oubliez vos mauvais souvenirs et plongez-vous d'urgence dans le dernier opus de Pierre Ansay. Son sujet ? L'inépuisable pensée de Baruch de Spinoza, «*opticien, fabricant de lentilles, philosophe autodidacte, post-juif hollandais*». Un homme du XVII<sup>e</sup> siècle, oui, mais dont la pensée, pour paraphraser l'auteur, saisit à la gorge et fait fuir les certitudes. Avec des mots de tous les jours et une réjouissante désinvolture (apparente), Pierre Ansay réussit le tour de force peu banal de prouver que «Spinoza, ça marche». Enfin, une bonne nouvelle ! Nous savions déjà que Spinoza pouvait nous *sauver la vie* (titre d'un précédent opus) mais notre compatriote nous démontre ici que Spinoza est à la fois «*pratique et politique*». Pratique dans tous les sens du terme : il professe une vision du monde qui part du concret et du réel (c'est son rafraîchissant côté *grass root level* qui donne son sens au titre) mais qui s'élève bien vite vers des horizons d'où l'on voit bien que le politique n'est pas incompatible avec le spirituel. Car, comme le souligne Ansay, l'expérience de la liberté éthique et son corollaire, la liberté existentielle, conduisent naturellement à une forme politique réaliste qui s'appelle démocratie. Portée par l'espérance et non la crainte, faite de tolérance laïque, pour la défendre, nous sommes prêts à combattre sans haine. Et, serait-on tenté d'ajouter, avec détermination. Pour ceux que ne le sauraient pas, cette plongée dans la pensée du XVII<sup>e</sup> siècle rappelle à point nommé que Spinoza et quelques autres ont eu le dangereux privilège d'être les pionniers de ce qu'on appellera par la suite les «premières Lumières». Ils sont quelques-uns, des Pays-Bas à la France en passant par chez nous, à avoir défriché le terrain de la liberté de pensée à leurs risques et périls. Pieter de la Court, républicain mais prudent, trouvera refuge à Anvers. Au contraire de Francis Van den Enden, moins chanceux ou plus teméraire, qui sera exécuté à Paris. Quant à Spinoza, après avoir été rejeté par les siens et échappé de peu à un assassinat, il aura le bon réflexe d'être d'une



prudence de Sioux, ce qui nous vaut aujourd'hui de pouvoir profiter de ses lumières. En somme, ce que Spinoza revisité par Ansay nous dit, c'est que ce qui compte ce n'est pas la «leçon», philosophique ou autre, mais bien l'action dans ce qu'elle a parfois de plus trivial. «*Il n'est pas de sauveur suprême, brolétaire sauve-toi toi-même*», voilà la devise que Pierre Ansay place en tête de son ouvrage. Et pour un philosophe belge, eh bien, ma foi, c'est plutôt bien envoyé.

**i** Pierre Ansay, «*Spinoza au ras de nos pâquerettes*», Bruxelles, Couleur Livres 2016, 309 pages. Prix: 19 euros

## Comment survivre au sexism

Il nous est tous arrivé de vivre de ces moments pénibles où les lieux communs sexistes se mettaient à voler bas sous couvert de bon sens ou de constat d'évidence. Cela commence avec «*Ça a toujours été comme ça*», passe par «*Les femmes sont douces et maternelles*» et se termine par «*Les hommes n'ont pas les mêmes besoins sexuels*». On ne veut vexer personne et encore moins casser l'ambiance de la soirée mais il y a des fois où l'on voudrait quand même bien avoir sur le bout de la langue l'argument qui clouera le bec à l'interlocuteur indélicat. C'est pour rencontrer ce genre de besoin que les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA Belgique) ont mis au point un petit livre maniable qui offre des arguments clés en main

pour ce genre de situation. Le premier tome vient de paraître, il se propose de déconstruire et de documenter cinq stéréotypes sexués parmi les plus courants. Outre ceux cités ci-dessous, il y a encore «*Les hommes et les femmes n'ont pas le même cerveau*» et l'inévitable «*Les femmes au pouvoir, ça ne marche pas*». L'ouvrage se veut donc sérieux et documenté. Il ne s'agit pas ici de rigoler avec des copains mais de river le clou aux sexistes de tout poil... et de tout genre puisque, comme on le sait, les stéréotypes sexués ne sont pas l'apanage de quelques mâles misogynes mais bien des idées fortement intériorisées par des siècles d'éducation. Mais le chantier est vaste, et si un second tome est d'ores et déjà en préparation, gageons qu'il en faudra encore de nombreux autres pour faire le tour des poncifs à la peau dure.

**i** «Pour une éducation à l'égalité des genres. Guide survie en milieu sexiste», tome 1, Bruxelles, CEMEA, 2016, 99 pages. Gratuit sur demande et en téléchargement sur [www.cemea.be](http://www.cemea.be)

## Ceci n'est pas une religion...

Le «culte» du monstre en spaghetti volant semble se répandre à travers la planète comme une traînée de sauce tomate. Né de l'imagination débordante d'un étudiant de l'Université d'Oregon (USA) en 2005, on trouve aujourd'hui ses «adeptes» jusque dans les campagnes les plus reculées de Wallonie... Mais une question fondamentale restait jusqu'ici non résolue : quel est le texte sacré du pastafarisme ? Autant le dire tout de suite : il n'y en a pas. Ou plutôt, si vous voulez écrire le vôtre, allez-y gaiement, ne vous gênez pas. Personne ne tentera de vous brûler en place publique ni de vous trancher la gorge pour hérésie. Du coup, quelques-uns de nos facétieux compatriotes ont eu l'idée d'écrire (et de publier, sinon nous n'en parlerions pas, évidemment) un petit ouvrage destiné au culte. Ou à tout ce que vous voudrez. D'abord, à rire un bon coup pour pas cher. Ensuite, au-delà des jeux de mots faciles et des parodies aussi prévisibles qu'une blague de comptoir, de jeter un regard décalé sur ce phénomène étrange qu'est la religion. Et comme le dit Alex Vizorek, sollicité pour donner un petit coup de notoriété à l'ensemble, «*le pastafarisme est la réponse la plus intelligente et la plus drôle à la religion et surtout à ses fanatismes*». Ramen.

**i** Michel Noirret et Wichel, «*Le Vert Missel. Le pastafarisme dévoilé*», Bruxelles, Télélivre, 2016. Prix: 17 euros



*Contre-nature, la nature ? Josie cherche la petite bête et la trouve... bien dévergondée.*

**74 LGBTQI, la nature aussi**

**76 King Kong Théorie : la bombe Despentes**

**78 Les cinéastes ont la classe**

# LGBTQI, la nature aussi !

Malgré l'évolution des mœurs, d'aucuns pensent encore que certaines orientations et pratiques sexuelles sont « contre-nature ». Pour leur prouver scientifiquement le contraire, Leonor Palmeira et Camille Pier, respectivement biologiste et artiste de cabaret, sont allés voir dans la nature ce qui se passe de si « contre-naturel ».

Par Amélie Dogot  
Secrétaire de rédaction

« *Josie entre en scène, de paillettes, de plume et de froufrous vêtue. Une loupe entre les doigts, au poignet son petit sac à main et un large sourire aux lèvres.* » Nous sommes le 26 novembre au Théâtre de la vie, à la soirée de clôture du festival « Tous les genres sont dans la culture » organisé par l'ASBL bruxelloise Genres pluriels. « *Je ne suis pas là pour vous parler de mon sexe, clame Josie. Ni du vôtre, ni du nôtre, mais de celui de nos amis les animaux. Trêve de préliminaires, allons-y gairement !* » Pendant près d'une heure, au cours d'une conférence « scientificomique », la truculente Josie joue avec les mots, les doubles sens, les allusions à peine voilées et passe au crible la sexualité des bêtes à poils, à plumes et à écailles.

1 Propos recueillis lors de la conférence « Écrire les transidentités » à la Maison du livre de Saint-Gilles le 6 novembre 2016.

2 Collectif dont le but est de penser, transformer et déconstruire les stéréotypes de genre, mais aussi les normes et les catégories sociales.

plus vivant qu'une simple conférence. « *En tant que scientifique, je m'intéressais à la diversité sexuelle, à la binarité du sexe et son côté figé. La nature regorge d'exemples qui vont à contresens de cette binarité male/femelle, pas seulement l'hippocampe ! Au cours de mes recherches, j'en découvre de nouveaux tout le temps. La biologie révèle que les cases n'ont aucun sens. Pourtant mon travail scientifique est considéré comme iconoclaste car il va à contre-courant de la pensée dominante.* »<sup>1</sup> Pensée dominante selon laquelle les espèces vivantes sont divisées en deux catégories : les mâles et les femelles.

## Des froufrous et de l'humour pour faire passer la pilule

C'est par l'intermédiaire d'un ami du collectif liégeois Contre/bandes<sup>2</sup> que lui fut présenté Camille Pier. L'artiste de cabaret, en transition depuis un an et demi, lui a d'abord proposé son personnage fétiche, Nestor, avant de donner naissance à Josie, « éminente scientifique experte-specialiste en sexualité animale ».



Avec Josie, vous saurez tout sur le zizi et tout ce qui tourne autour du sexe à l'état sauvage.

Camille ne fait pas l'étalage de son intimité. Par l'intermédiaire de Josie, il parle de la nature en général. Ce qui, pour les moins ouverts d'esprit et éventuels conservateurs un brin coincés qui seraient dans la salle, constitue une sorte de garde-fou et amorce la réflexion. « *Josie a une armure à l'épreuve des balles – son apparat, elle est touchante, fragile, attachante. Elle est libératrice par son côté rayonnant et pleine de doutes et de craquelures.* » Au cours de sa conférence divisée en trois chapitres, elle décortique la différence entre mâle et femelle... et tout ce qui se situe entre les deux (obsolète, la binarité!), la finalité des rapports sexuels (et non, chez les animaux non plus, il ne s'agit pas seulement de la reproduction, tant s'en faut!) et la multitude de pratiques (la monogamie hétérosexuelle, quel ennui!). Le spectacle se termine dans une envoi

lée de rimes, de mimes et d'humour avec « Troutrou », un « *rap de porné-sie* » osé sans jamais être salace.

Outre le spectacle et son flamboyant texte édité, le projet multifacettes « *La nature contre-nature (tout contre)* » mêle joyeusement vulgarisation scientifique et éducation populaire à travers une balade péri-urbaine guidée par Leonor et une exposition de peintures, « *Le crime contre nature* ». « *Les animaux dans la nature ne suivent aucun catéchisme dictant ce que la normalité est censée être* ». C'est le constat posé en matière de sexualité animale par la biologiste spécialiste de l'évolution Joan Roughgarden, née Jonathan. Tout comme Leonor et Camille, l'artiste peintre franco-américaine Gwenn Seemel a puisé dans le fruit de ses recherches pour (dé)peindre cette vie animale débridée.

LEONOR PALMEIRA  
CAMILLE PIER  
La Nature contre-nature (tout contre)



## Le spectacle-conférence

Jusqu'au 11 février à 21h au Jardin de ma sœur (Bruxelles)

Le 26 février à 20h à La zone (Liège)

## Le livre

Leonor Palmeira et Camille Pier, « *La nature contre-nature (tout contre)* », Bruxelles, L'arbre de Diane, coll. « La tortue de Zénon », 2016, 78 pages. Prix: 12 euros

Présentation le 16 mars à 19h à la librairie Barricade (Liège)

[www.naturecontre-nature.org](http://www.naturecontre-nature.org)

# King Kong Théorie : la bombe Despentes

Despentes, dit-elle, n'est pas une bombe. Son œuvre, oui. Avec ses trois comédiennes, Julie Nayer s'empare des beaux gros mots de «King Kong Théorie»<sup>1</sup> dans une adaptation théâtrale à l'esthétique pop-rock.

Par Julie Luong  
Journaliste

Langage oral et droit au but: Virginie Despentes écrit de manière à ce que personne ne puisse prétendre ne pas comprendre. Ou alors il faut le faire exprès. Sourde oreille et mauvaise foi: ce ne sont, hélas, pas les moindres de nos maux. En assénant des évidences que nous mettons chaque jour une énergie folle à faire passer dans les zones non conscientes de nos cerveaux, *King Kong Théorie*, l'essai qu'elle a fait paraître en 2006, continue de frapper juste. Pour celles qui croyaient que le féminisme n'était pas pour elles. Pour celles qui se croyaient au-dessus ou en dessous de ça. Pour celles qui se croyaient heureuses. Pour ceux qui croyaient que leur femme l'était. Cette petite voix qui, la nuit, susurre à la moitié de l'humanité que cette vie de compagne, de mère, d'*«honnête travailleuse»* est une petite mort, Virginie Despentes en fait un vacarme tonitruant, un écho qui ne s'éteint pas. «*Ce sont les trois comédiennes qui sont venues me trouver avec ce livre que je ne connaissais pas, mais qui a fait écho à une immense colère. C'est un sacré boomerang*», explique Julie Nayer, elle-même

comédienne, qui en propose une nouvelle adaptation au théâtre. «*C'est un texte sorti il y a 10 ans, mais qui est d'une immense actualité. Un appel à tout foutre en l'air –et à tout reconstruire– qui nous a aussi paru d'une grande urgence.*»

## Corps à corps

*King King Théorie* est un livre à deux têtes ou plutôt à deux corps. Le corps de Despentes, ce corps de «*moche*», exclu du «*grand marché à la bonne meuf*», à qui on reproche son «*manque de féminité*», qu'on viole, qui se prostitue, qui boit trop, qui baise comme bon lui semble, qui écrit. Mais aussi le grand corps social des femmes, laminé par l'injonction à être belle, à être mère, à faire plaisir. «*Nous voulions à la fois garder cette dimension personnelle, auto-biographique du texte, ce discours en "je" qui se prête très bien à l'adaptation théâtrale et, en même temps, cette dimension sociologique, politique, philosophique*», poursuit Julie Nayer. Car c'est là la force de Despentes: en parlant d'elle, une punkette virile en diable, toujours «*trop*» (agressive/bruyante/grosse),

qui «*vomit de la bière*», tapine et commet des livres, elle parle de toutes les femmes dites «*normales*» mais qui, de toute manière, ne le sont jamais assez.

## Le mythe de la femme parfaite dézingué

«*Parce que l'idéal de la femme blanche, séduisante mais pas pute, bien mariée mais pas effacée, travaillant sans trop réussir, pour ne pas écraser son homme, mince mais pas névrosée pour la nourriture, restant indéfiniment jeune sans se faire défigurer par les chirurgiens de l'esthétique, maman épanouie mais pas accaparée par les couches et devoirs d'école, bonne maîtresse de maison mais pas bonniche traditionnelle, cultivée mais moins qu'un homme, cette femme blanche heureuse qu'on nous brandit tout le temps sous le nez, celle à laquelle on devrait faire l'effort de ressembler, à part qu'elle a l'air de beaucoup s'emmerder pour pas grand-chose, de toute façon je ne l'ai jamais croisée, nulle part. Je crois bien qu'elle n'existe pas*», écrit Des-

pendes dans cette prose sans pincettes qui fait sa marque.

## Une brèche vertigineuse

«*Cette écriture très orale se prête bien au théâtre et a l'avantage de ne pas passer par des entortillements auxquels on n'entend rien. C'est une matière à penser accessible à tous*», commente Julie Nayer. Pour conserver la rage communicative de Despentes, son univers underground et composite, cette adaptation s'appuie aussi sur la création vidéo, un travail signé Ludovic Romain. «*Nous avons voulu une esthétique pop-rock, avec des scènes de King Kong, mais aussi des publicités sexistes, autant d'images qui s'ajoutent à la scène et donnent intuitivement accès à la complexité du propos.*» Car il ne faut pas s'y fier: si Despentes écrit comme tout le monde parle et jure comme un charreter, ses mots ouvrent une brèche vertigineuse. Avec vue plongeante sur la vie possible des femmes, à mille lieues des vies qu'on leur vend.



«King Kong Théorie»

Sous le regard dramaturgique de Julie Nayer assistée par Lisa Cogniaux

Avec Marie-Noëlle Hébrant, Maud Lefebvre et Delphine Ysaye

Du 25 janvier au 25 février

Au Théâtre de la Toison d'or

[www.ttotheatre.com](http://www.ttotheatre.com)



«*King Kong, ici, fonctionne comme la métaphore d'une sexualité d'avant la distinction des genres telle qu'imposée politiquement.*»

1 Virginie Despentes, *King Kong Théorie*, Paris, Grasset, 2006, 162 p. et Le Livre de poche, 2007, 160 p.

# Les cinéastes ont la classe

L'opération «Cinéastes en classe» propose aux professeurs de l'enseignement fondamental, secondaire et supérieur d'inviter des cinéastes belges à venir parler de leur métier, voire à partager un projet de réalisation avec les élèves. Mais l'éducation au cinéma ne s'arrête pas là. Action !

Par Frédéric Vandecasserie  
Journaliste

Cette initiative part d'un constat simple: avec leurs horaires, les professeurs n'ont pas toujours la possibilité de se déplacer pour faire découvrir un film et un cinéaste en salle. «*L'opération ne prétend pas apporter un savoir complet*», détaille Alda Greoli, ministre de l'Enfance et de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, «mais c'est en tout cas une occasion d'éveiller la curiosité de l'élève pour une cinématographie ou un métier qu'il ne connaît pas. L'animation est le plus souvent assurée par le professeur lui-même. Néanmoins, nous proposons aussi aux enseignants moins connaisseurs de s'appuyer sur les conseils d'opérateurs spécialisés. Pour bénéficier de ce service, il est demandé que les élèves aient vu au moins un film du cinéaste qu'ils auront à rencontrer», poursuit Alda Greoli.

## Du tableau au grand écran

Cette nouvelle initiative, lancée à la fin du mois de septembre dernier à l'occasion du Festival international du film francophone de Namur, s'inscrit dans

la série de nouvelles actions imaginées et mises en œuvre dans le cadre de la promotion et de diffusion du cinéma belge. Et prend bien entendu place dans une logique de complémentarité avec les autres opérations d'éducation aux médias soutenues par la FWB. Alda Greoli poursuit: «*Je pense tout d'abord à "Écran large sur tableau noir", visant à faire venir les élèves dans les salles de cinéma pour leur faire découvrir le cinéma sur grand écran. Je songe aussi au Prix des lycéens du cinéma belge francophone qui, une année sur deux, vise à attiser la curiosité des adolescents pour un cinéma qu'ils ne vont pas voir d'initiative...*» Pour être complets, citons également diverses actions telles que les «Samedis du cinéma» à visée plus sociale avec des tarifs bas et un objectif intergénérationnel ou les activités de l'ASBL Loupiote, qui combine l'éducation au cinéma avec l'éducation par le cinéma.

Et puis, il faut également relever les salles de cinéma d'art et essai qui reçoivent une subvention couvrant toutes les activités scolaires d'éducation aux



Anne Lévy-Morelle, réalisatrice de «Manneken Pis, l'enfant qui pleut», apprend à des élèves bruxellois les ficelles du métier de cinéaste.

médias et au cinéma. Enfin, le passage d'un nombre croissant de salles au format numérique exerce aussi une influence positive sur l'éducation au cinéma, ou via le cinéma. Puisque, comme nous le confirme Jérôme Branders du cinéma Aventure à Bruxelles: «*Maintenant, nous ne sommes plus tributaires des bobines qu'un distributeur nous confiait pour projeter le film, et nous retirait après. Avec le passage au digital, si nous payons les droits adéquats, nous pouvons télécharger n'importe quel film et le montrer à une classe, en fonction du thème que les élèves suivent durant leurs cours.*»

## Le cinéma, un mode d'expression à déchiffrer

Car enseigner l'analyse du langage cinématographique au sens large est essentiel! Exemple avec Frédéric Fonteyne, réalisateur, entre autres, de *Tango Libre*, *La Femme de Gilles*, ou *Une liaison pornographique*. «*Apprendre à déchiffrer des films est important parce*

*que le cinéma est un mode d'expression qui a une puissance gigantesque dans notre société, en particulier auprès des jeunes*», explique-t-il. «*Tout le monde n'a pas les mêmes chances. Il est important que l'école puisse donner l'occasion de découvrir un autre cinéma que celui du box-office, en particulier à ceux qui n'y auraient pas accès autrement! Je fais partie de ces élèves à qui l'école a fait découvrir la littérature, et cela a changé ma vie... Or le cinéma aussi est une porte qui s'ouvre sur des mondes que notre quotidien nous cache bien souvent...*»

Reste à espérer que, en tête de gondole de cette éducation au septième art, «Cinéastes en classe», remplisse sa mission en touchant tous les types de publics, et pas uniquement les milieux et les établissements les plus favorisés. «*Nous tirerons un premier bilan d'ici quelques mois*», nous confirme la ministre. Pour voir si l'opération passera le cap de sa première édition, ou sera sanctionnée par un clap de fin. 



www.audio-visuel.  
cfwb.be

# Coût philosophique de la pholie

Par Baptiste Coppens  
Filosophe

Tout coup de pholie a, lui aussi, un coût, celui de sa folie. Le philosophe joue du rasoir avec les mots, leur extorquant avec violence leur pesant de délire, mais il ne se plie pas forcément aux méthodes britanniques concernant l'économie rigoureuse de la barbe. Au contraire ! Il invente des mots nouveaux, bouge à l'orthographe des anciens, étymologise pompeusement ou néologise bruyamment, accolé des mots-valises improbables, retrouve des inusités, redore le blason d'anciennes pilules. Il est rare qu'on estime correctement le prix à payer de telles fantaisies. Nous rappelant alors Ockham, on nous crie donc parfois «*La barbe !*» et ce n'est pas, convenons-en, toujours immérité.

Ainsi, qui a la folie des grandeurs finit quelquefois avec le gros cou. Mais l'amoureux de la sagesse qui ne le serait pas assez, et donc pas fou assez, s'égare aussi. Le philosophe, équilibriste du langage et de la pensée, acrobate de l'acte et de la puissance, doit maintenir en son sein une folie douce, sinon il quitte la philo pour se fracasser, soit sur l'écueil du trop, soit sur le rocher du pas assez. Dans tous les cas, le sang gicle, et le sens s'émette ou se dissout.

Rater son coup ne coûte guère cher, sinon l'on en aurait décapité maints, et occis moult coups. Quoique c'est

toujours dommage de voir des sages prendre leur carte au parti nazi ou périr sur d'innombrables plateaux télé. S'il y a progrès, de Thalès, Pythagore et Socrate à Heidegger, Lévy, Onfray... il emprunte alors de tortueux chemins. Les suffisances mata-moresques appellent la finale crevaison grenouillère, prophétisait James Ensor.

Prenons le taureau par les cornes et voyons rouge. Tant d'oriflammes rutilantes s'agitent devant nous. Il y a de quoi ruer, dans les brancards et vers l'or; c'est selon, car les deux sont plus que jamais possibles. Rouons de coups les concepts ou les idées qui le méritent, courrouçons-nous contre ceux qui les défendent. Il y a des coucous de la pensée, tout plein, je n'ose les montrer du doigt; ils nous prennent pour des pigeons. Il faut donc piger, que nous pigeons, il aurait même fallu que nous pigeassions plus tôt –et je n'invente ici rien– leurs délétères intentions. De la philosophie à la pholie opaque, il n'y a qu'un pas; il nous sépare d'un gouffre critique.

Contraire absolu de la pile Wonder, la pensée s'use si l'on ne s'en sert point et qu'on ne la serre pas sur son sein, elle ne s'use en revanche pas si l'on s'en sert sur un mode sincère.

Les Pompes Funèbres Générales de Belgique

s.a. **Tielemans**

Maison fondée en 1875

**Funérailles civiles**

**de toutes classes et crémation**



Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 Bruxelles

Tél. 02 537 05 64

Direction: Michèle et Jacques Delrieu-Raulier

## Funérailles Wyns

Transferts,  
Funérailles, Crémations,  
Assurances décès,  
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60  
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89  
1000 Bruxelles  
(près de St Pierre & Bordet)

Contact : Dominique Peeren



**SOCIETE BELGE  
POUR LA  
CREMATION**

Association sans but lucratif  
Fondée en 1906

Seuls, au service du public,  
nous défendons la dignité de l'idéal  
crématiste. Faites-vous membre  
Assistance, complète  
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE  
SUR DEMANDE ET SANS  
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1  
1000 Bruxelles  
02 513 03 96

# Années

Théâtre, émissions, exposition... les bonnes énergies

## Apportez votre pierre à Kinshasa!

Pour continuer à jouer pleinement son rôle, la Maison de la laïcité de Kinshasa a aujourd’hui besoin d’un lieu qui lui appartienne et d’où elle pourra déployer librement ses activités. C’est à ce titre qu’est lancé un appel de fonds en vue d’aider la construction d’un nouveau bâtiment.

Coordonnées bancaires: BE52 0013 7994 2309 • Communication: MLK  
 • Contact: LHAC asbl, Siège et coordination MLK: Campus de la Plaine ULB CP236, 1050 Bruxelles • nathalie.biefnot@laicite.net



## ESPACE de Libertés

**Éditeur responsable:** Jean De Brueker  
**Directeur de la publication:** Yves Kengen  
**Rédacteur en chef:** Jean-Pol Hecq  
**Secrétaire de rédaction:** Amélie Dogot  
**Production:** Fabienne Sergoynne

**Illustrations:** Suzy Cohen  
**Graphisme:** YEBOgraphics  
**Imprimeur:** Dereume printing  
**Fondateur:** Jean Schouters

**Abonnement**  
 10 numéros  
 Ne paraît pas en juillet - août  
 Belgique : 20€, Étranger : 32€  
 par virement au compte du CAL :  
 IBAN : BE16 2100 6247 9974  
 BIC : GEBABEBB  
 TVA : BE 0409 110 069  
 ISSN : 0775-2768  
 Centre d’Action Laïque  
 Campus de la Plaine ULB, CP 236  
 Boulevard de la Plaine  
 1050 Bruxelles  
 Tél : 02 627 68 68 - Fax : 02 627 68 01  
 E-mail : fabienne.sergoynne@laicite.net  
[www.laicite.be](http://www.laicite.be)

Avec l’appui de l’Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 en matière de protection de la vie privée, le Centre d’Action Laïque est maître du fichier d’adresses qu'il utilise. Vous pouvez obtenir auprès du CAL vos données personnelles et les faire rectifier.



Libres, ensemble

LES RENDEZ-VOUS  
 DE LA LAÏCITÉ  
 FÉVRIER/MARS 2017

## À LA TÉLÉVISION

### Migration et centres fermés (28')

Présentation: Catherine Haxhe

Retour dans cette émission sur la question migratoire et l’évolution des centres fermés en Belgique, suite à un état des lieux publié par le Ciré et la Ligue des droits de l’homme.

| Date  | Heure | Chaine   |
|-------|-------|----------|
| 18/02 | 10H30 | La Une   |
| 22/02 | 20H00 | La Trois |

### Fête laïque de la jeunesse (10')

Présentation: Catherine Haxhe

Ne dites plus « Fête de la jeunesse laïque », mais « Fête laïque de la jeunesse ». Un changement de nom qui cache une évolution de la fête et de sa signification. Explications.

| Date  | Heure            | Chaine   |
|-------|------------------|----------|
| 21/02 | En fin de soirée | La Une   |
| 27/02 | 20H00            | La Trois |

### Solidarité vs charité (28')

Présentation: Catherine Haxhe

Les opérations de charité ostentables et médiatiques instrumentalisent-elles la pauvreté ? La charité n'est-elle pas en train de combler le déclin de la sécurité sociale ? Comment être solidaires avec les plus pauvres, sans charité ni condescendance ?

| Date  | Heure | Chaine   |
|-------|-------|----------|
| 26/02 | 09H20 | La Une   |
| 04/03 | 10H30 | La Une   |
| 08/03 | 20H00 | La Trois |

### Les Roms, entre reconnaissance (10') et discriminations

Présentation: Vinciane Colson

Ce reportage s’intéressera à une famille Rom, de son histoire aux discriminations dont les Roms sont victimes, des enjeux de la question Rom aux origines de la romaphobie actuelle. Véronique Bergen, auteure de *Djelem, Djelem* publié aux éditions Espace de Libertés, nous guidera dans ce reportage.

| Date  | Heure         | Chaine   |
|-------|---------------|----------|
| 07/03 | Fin de soirée | La Une   |
| 13/03 | 20H00         | La Trois |

## À LA RADIO

Sur la Première RTBF vers 20H (28')

### Pacte d’excellence : place aux critiques

Samedi 18 février

### Burundi: vers un risque de génocide ?

Samedi 25 février

### Réforme de l'aide à la jeunesse

Samedi 04 mars



THEATRE

DE POCHE



Copyright: Olivier Desautel. Sur une photo: Olivier Desautel. Théâtre de Poche. McDonagh à Ogonek. 2000 Bruxelles. François de Closets. Photo: Philippe Lefebvre

# QUARTIER 3 DESTRUCTION TOTALE

JENNIFER HALEY

TRADUCTION : EMMANUEL GAILLON MISE EN SCÈNE : OLIVIER BOUDON ASSISTE DE LAURENT STAUDT AVEC : LISE WITTAMER, STEPHANE FENOCCHI, LUCILE CHARNIER ET LOÏC THIERRY LUMIÈRES : XAVIER LAUWERS SCÉNOGRAPHIE : OLIVIER WIAME VIDEO : BRUNO TRACQ COSTUMES : CARINE DUARTE SON : LOUP MORMONT DU 14 FEVRIER AU 11 MARS 2017  
reservation@poche.be ou 02/649.17.27 poche.be Bois de la Cambre, 1a, Chemin du Gymnase, 1000 Bruxelles

Une production du Théâtre de Poche, avec le soutien du Centre des Arts scéniques et avec l'aide de la Scène Compagnie. Ouvrage publié avec le soutien de la Maison Antoine Vitez - Centre international de la traduction théâtrale et de la Région Languedoc-Roussillon. Première mondiale au Humans Festival of New American Plays à Actors Theatre de Louisville. Première new-yorkaise présentée au Summer Play Festival en association avec The Public Theater. Première produite à New York City par The Flea Theater. Nigel Smith, Artistic Director; Carol Difesa, Producing Director. Texte édité en français aux Éditions espaces 34.

